Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

MENSUEL

JUIN 1948 — N° 34

SOMMAIRE

L'ACTION DU PARTI EN FRANCE.

La défense de la laïcité 3
L'attitude du Parti à l'égard du R.D.R. 6
Les décisions du Comité Directeur 7
L'activité de nos élus 13

DOCUMENTS.

Les nationalisations sont menacées 15

LA VIE INTERIEURE DU PARTI.

Commission nationale des Anc. Combattants. 18
A l'action pour la baisse des prix 19
Femmes Socialistes 19
Conférence Nationale des Elus Socialistes .. 20

PROPAGANDE ET EDUCATION SOCIALISTES.

Semaine d'Etudes Internationale 21
Le Cinéma Populaire 25
Mouvement de l'Enfance Ouvrière 26

LA VIE ET L'ACTION DE NOS FEDERATIONS

Maine-et-Loire, Seine, Aisne, Gironde 28
Alger, Cameroun 29

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS .. 32

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Le B. I. rend compte de l'activité du Parti, fournit des arguments et des documents aux militants. Il ne doit pas être communiqué à des étrangers au Parti.

Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

Envoi gratuit à tous les secrétaires de sections, à tous les secrétaires et militants fédéraux et aux membres des organismes centraux.

N° 34

JUIN 1948

ABONNEMENTS :
au « BULLETIN INTÉRIEUR » et « ARGUMENTS ET RIPOSTES »
Robert FOUQUART. 12, Cité Malesherbes - PARIS — C C. P. 5570-17

RÉDACTION :
Service du « BULLETIN INTÉRIEUR »
12, Cité Malesherbes - PARIS (9e)

APPEL

A TOUS LES CAMARADES QUI REÇOIVENT LE « BULLETIN INTERIEUR »

Depuis le début de l'année, vous avez tous constaté une amélioration certaine dans la présentation et dans la rédaction du **Bulletin Intérieur** du Parti.

Le Secrétariat Général, fidèle à la ligne qu'il s'est tracé, **veut assurer à tous les Militants** de notre Parti, le **maximum d'informations** et **de documentation.**

Le **Bulletin Intérieur** du Parti doit être également le lien entre tous les Militants et le Parti.

Nous sommes résolus à poursuivre cet effort pour accomplir notre tâche et aucune difficulté ne nous rebutera.

Mais, **nos efforts** doivent nécessairement être compensés par **les efforts de tous nos camarades.**

Nos tâches sont donc bien définies !

Nous donnons à ce bulletin, toujours **plus de valeur documentaire,** toujours **plus de dynamisme,** toujours **plus d'actualité.** Nous en faisons un Recueil vivant de **l'activité socialiste** en **France** et dans le **Monde** et vous...

VOUS TOUS, Militants et Responsables qui recevez le bulletin et qui pouvez ainsi, mieux que tous les autres camarades, apprécier les résultats obtenus, **VOTRE DEVOIR** est d'**INTERVENIR** dans **VOS CONGRES,** dans **VOS SECTIONS** pour recueillir de nouveaux abonnements à ce bulletin.

CES NOUVEAUX ABONNEMENTS seront un **ENCOURAGEMENT PRECIEUX** et nous serons **TOUS FIERS LES UNS DES AUTRES !**

Secrétaires de Sections, Militants...

FAITES DES ABONNEMENTS NOMBREUX A

« Arguments & Ripostes » et au « Bulletin Intérieur »

ABONNEMENT : 150 FRS POUR UN AN.

LE PARTI SOCIALISTE ET LA DÉFENSE DE LA LAICITÉ

I. — LE DECRET DU 22 MAI

Le 22 Mai paraissait au *J.O.* un décret pris par le Président du Conseil, M. SCHUMANN et le Ministre de la Santé Publique, Mme POINSO-CHAPUIS.

Ce décret mettait en cause les principes essentiels de la législation scolaire. Il était un coup direct porté à la laïcité. En fait, il permettait de subventionner, à l'aide de fonds publics, les écoles privées, contrairement à toutes les dispositions réglementaires, législatives et constitutionnelles. Nos craintes étaient justifiées par les déclarations d'adversaires irréductibles de la laïcité : M. Guy PETIT a cru devoir affirmer à la Commission de l'Education Nationale qu'il s'agissait selon lui de rétablir les subventions indirectes à l'enseignement privé. M. BAUDRY D'ASSON à regretté qu'il s'agisse de subventions bien insuffisantes pour remédier à la crise actuelle de l'enseignement privé.

Ce décret n'a jamais été délibéré en Conseil des Ministres et les délégués du Parti Socialiste au Gouvernement n'ont jamais donné leur accord à ce texte.

II. — LE PARTI SOCIALISTE S'OPPOSE A L'APPLICATION DU DECRET

Le Comité Directeur immédiatement alerté a pris position contre le décret. Le groupe parlementaire à l'Assemblée Nationale, les ministres socialistes ont œuvré pour obtenir dans les moindres délais une abrogation du décret ou une modification profonde lui enlevant tout caractère d'atteinte aux lois laïques.

A l'issue des négociations dont la presse en général, et le *Populaire* en particulier, ont rendu compte, un nouveau décret a été pris et signé par le Président du Conseil, les Ministres des Finances, de la Santé Publique et de la Population, de l'Education Nationale, de l'Intérieur.

Le Parlement, dans sa séance du 10 Juin, sur rapport de notre Camarade DEIXONNE, a sanctionné cette procédure.

III. — NOUS AURIONS PREFERE L'ABROGATION PURE ET SIMPLE

Nos préférences personnelles allaient vers l'abrogation pure et simple du décret du 22 Mai ainsi d'ailleurs que l'ordonnance réactionnaire de BILLOUX dont le décret n'est que la suite logique. C'était aussi la position du Syndicat National des Instituteurs. Cenpendant, le Conseil d'Etat, à qui avait été soumis le décret, déclarait qu'il était légal sauf à prévoir des instructions d'application émanant de deux nouveaux Ministres : l'Education Nationale et l'Intérieur. En conséquence, cette partie de l'arrêt du Conseil d'Etat ouvrait la porte aux négociations pour une modification profonde du décret et l'introduction de dispositions nouvelles.

IV. — LE CARACTERE DU NOUVEAU DECRET

Il s'agit d'un texte profondément modifié et complété par d'importantes dispositions nouvelles.

Une étude assez détaillée de ce texte à été publiée par le *POPULAIRE* du **12 Juin**, sous la signature de notre Camarade PARPAIS.

Nous croyons utile de reproduire, ci-dessous, l'analyse qu'en a faite notre Camarade DEIXONNE, rapporteur de la Commission de l'Education Nationale à la tribune de l'Assemblée Nationale :

L'ARTICLE PREMIER dispose que le décret est complété et modifié. Nous nous trouvons donc en présence d'un texte complété, modifié, dont certaines dispositions sont abrogées.

ARTICLE 2. — Le texte du nouveau décret ne parle plus de **créer**, mais de **gérer.** Par ailleurs, il est question désormais des difficultés matérielles éprouvées par les familles non plus pour l'instruction de leurs enfants mais pour les **élever.**

Il est clair que si l'on parle d'élever, on élargit de beaucoup le problème; on **évite surtout de rendre possible une subvention plus ou moins déguisée à l'enseignement libre.** En d'autres termes, nous nous plaçons sur le terrain d'une amélioration du code de la famille. On supprime toute référence à l'instruction qui, dans le décret du 22 mai, était désignée comme but à atteindre.

ARTICLE 3. — Les subventions publiques deviennent de simples libéralités. Qu'est-ce à dire ? Que les départements et les communes qui croiront devoir en consentir ne devront en aucun cas compter, en regard, sur des subventions d'équilibre, puisqu'il s'agira de dépenses simplement facultatives. Il y a donc là une intéressante limitation du zèle indiscret que pourraient manifester certaines collectivités à s'engager dans une voie qui, d'ailleurs, leur était ouverte, mais qui restera toujours onéreuse.

DANS L'ARTICLE 4 est introduite l'importante notion d'une approbation, par le Préfet, de la quotité des frais de gestion. Il y aurait danger à laisser les Associations, ou leurs unions, fixer elles-mêmes, la part de frais de gestion qu'elles pourraient éventuellement prélever sur les subventions dont elles seraient bénéficiaires. En vertu du nouveau texte, le pourcentage à prélever n'étant plus fixé par l'Union Nationale des Associations Familiales, mais par le représentant du gouvernement, et éviter la création, par moyen détourné, de fonctionnaires nouveaux, au moment où le gouvernement et l'Assemblée s'ingénient à réduire le nombre des agents de la fonction publique. D'ailleurs, les fonctions remplies dans les caisses des Ecoles Publiques sont gratuites. Nous considérons que, dans ce domaine, les dépenses doivent-être limitées aux frais de bureau et d'affranchissement, ce qu'on appelle à proprement parler les frais de gestion.

L'ARTICLE 5 est particulièrement important. Nous retrouvons là, des points de friction possibles entre la législation familiale scolaire. Personne, naturellement ne peut ignorer que, dans certains cas, les enfants à élever seront d'âge scolaire. Dans ces conditions le Président du Conseil s'est référé, purement et simplement, à la législation scolaire existante. En d'autres termes, **les Unions ne pourront rien de plus que les collectivités publiques,** dans l'état actuel des lois et de la jurisprudence. Les secours seront les mêmes, quelle que soit, par ailleurs, l'école fréquentée par l'enfant, et c'est la **règle actuelle.** D'autre part, la quotité des secours étant la même dans tous les cas, on n'aura pas à savoir si les enfants des écoles publiques touchent déjà quelques secours de la caisse des Ecoles. D'ailleurs, l'article 9 précise **que les nouvelles dispositions réglementaires ne peuvent porter atteinte à la gestion actuelle des bureaux de bienfaisance, caisse des Ecoles, etc...**

On ne doit pas davantage tenir compte, aux termes du décret de la différence des tarifs pratiqués par divers établissements scolaires, afin de ne pas favoriser, *ipso-facto,* l'enseignement le plus coûteux.

L'ARTICLE 6 soumet l'aide aux familles **au contrôle préfectoral, contrôle à priori,** par approbation des listes de bénéficiaires, et contrôle à postériori par la remise de carnets à souches.

Enfin, l'arrêté d'application portera, outre la signature du Ministre de la Santé Publique et de la Population, celles des Ministres des Finances, **de l'Intérieur et de l'Education Nationale.**

L'ARTICLE 7 dispose que les Unions doivent tenir une comptabilité spéciale pour leur service d'aide aux familles. Cette comptabilité sera confiée **à un comptable du Trésor agréé par le Préfet.** A cet égard, encore jouera **le contrôle de plusieurs ministères,** portant à la fois sur les subventions publiques et sur les fonds d'origine privée, afin d'éviter certains camouflages.

L'ARTICLE 8 prévoit d'ailleurs une sanction en cas de contravention. C'est ainsi qu'une union qui ne se serait pas soumise aux dispositions du décret serait tenue pour débitrice, vis-à-vis du Trésor, des fonds qui auraient été mal employés. On évite de la sorte qu'un Conseil municipal, qu'un Conseil général ne décide de **renoncer à une créance,** octroyant par ce biais une subvention indirecte dans **un cas interdit par le décret.**

Si l'infraction est plus grave, l'article 8 décide que l'Union qui l'aura commise pourra **être frappée de l'interdiction de recevoir, à l'avenir, des subventions des collectivités publiques.**

L'ARTICLE 9 dispose que les présentes dispositions ne modifient en rien l'objet et les attributions des organismes qui se proposent les mêmes buts, c'est-à-dire : bureaux de bienfaisance, caisses des Ecoles publiques. etc...

L'ARTICLE 10 traite de l'abrogation des dispositions réglementaires qui pourraient être contraires au décret dans sa forme actuelle.

L'ARTICLE 11 prévoit la signature conjointe des ministres de l'Intérieur, des Finances, de l'Education Nationale, de la Santé Publique, ce qui confère une garantie supplémentaire aux parties en présence.

V. — CONSEQUENCES DU NOUVEAU DECRET.

Ce texte n'ajoute rien aux attributions, déjà possibles, des Associations Familiales.

— En vertu de l'ordonnance BILLOUX du 3 mars 1945, les Associations Familiales avaient la possibilité d'intervenir dans la distribution des secours aux familles nécessiteuses. Cette possibilité existait déjà et elle demeure facultative. Mais les fraudes possibles, les infractions à la législation scolaire seront neutralisées du fait que ces Associations Familiales ne peuvent désormais **rien de plus** que les collectivités publiques en vertu de nos textes scolaires.

— Dans certains cas, des Associations recevaient des fonds publics et subventionnaient pratiquement des Ecoles Privées.

— Désormais, l'opération sera plus malaisée que par le passé, sinon impossible, compte tenu des dispositions de contrôle prévues par le nouveau décret.

— La nouveauté réside dans l'ensemble des dispositions d'un contrôle renforcé qui résulte du texte du nouveau décret. Le contrôle étant la rançon de l'aide ou de l'assistance des collectivités publiques.

— Le décret dans sa forme actuelle **exclut toute possibilité de subventions scolaires.** Impossibilité d'utiliser, par exemple, les subventions publiques à **la rétribution des maîtres ou à l'entretien des locaux de l'enseignement privé.**

C'est, comme l'indiquait DEIXONNE, **pour les adversaires de l'Ecole Laïque l'enterrement des espoirs qu'ils avaient placés dans le décret du 22 mai.**

SANS L'ORDONNANCE BILLOUX DU 3 MARS 1945, LE DECRET DU 22 MAI N'AURAIT PAS ETE POSSIBLE

Cette ordonnance n'est qu'un démarquage de la Loi Laval du 29 décembre 1942. Notre Camarade Léon BLUM écrivait récemment qu'elle était plus à sa place dans l'Arsenal des Lois de Vichy que dans une législation républicaine. Elle contient des dispositions réactionnaires comme : le vote familial l'exclusion des enfants naturels même reconnus, l'adhésion au pluralisme si cher aux idéologues M. R. P.

— D'ailleurs les communistes eux-mêmes, reconnaissent implicitement le mal que l'ordonnance BILLOUX a pu faire **puisqu'ils en demandent l'abrogation.**

— Nous ne répéterons jamais assez que, sans l'ordonnance BILLOUX, le décret inopportun du 22 mai, n'aurait jamais été possible. Il est la cause directe des difficultés que la ténacité des socialistes a permis de vaincre.

⁂

LES COMMUNISTES SINGULIERS DEFENSEURS DE L'ECOLE LAIQUE

Le Parti Communiste se moque éperdument de la défense de la Laïcité. Ce qui compte et qui seul compte, c'est d'utiliser une occasion supplémentaire **de mener une bataille politique contre le gouvernement.** Son unique souci c'est de susciter des difficultés supplémentaires. Toutes les occasions sont bonnes : récemment c'étaient la nationalisation des Ecoles des Houillères, les fonctionnaires, la gestion de l'Electricité de France, la nationalisation des industries aéronautiques, la politique internationale de la France. Demain surgiront d'autres motifs de mener ce combat politique conformément aux insctructions de ses maîtres du Kremlin.

Il est beaucoup plus pressé de renverser le gouvernement que de défendre pratiquement l'Ecole laïque.

Au surplus **ces laïques d'occasion** sont peu qualifiés pour donner des leçons. Rappelons pour tous les militants de notre Parti quelques faits cités à la Tribune de l'Assemblée par DEIXONNE.

— M. PERON, Député communiste de la Dordogne a reconnu avoir prêté des cars à des patronages cléricaux, en violation formelle de la législation laïque existante.

— Le Maire communiste de la Ricamarie (Loire) a assisté à la fête de l'arbre de Noël donnée à l'Ecole occupée illégalement par les cléricaux.

— Ce même Maire communiste a fait, au moment des grèves fonctionner des cantines dans cette école, alors qu'il existait des cantines dans les Ecoles publiques. Bref, il n'a pas perdu une occasion de légitimer une occupation parfaitement illégale. Sans doute, était-ce pour lui l'application pratique de la politique de « la main tendue aux catholiques » ?

— Faut-il rappeler la singulière proposition de Mlle RUMEAU tendant à céder des locaux communaux, mêmes des locaux scolaires, dès lors qu'ils groupaient une quinzaine de familles. Inutile d'ajouter que nos camarades ont fait repousser cette proposition qui aurait permis l'installation, dans des locaux scolaires d'un cléricalisme quelconque.

— Enfin, nos bons staliniens qui parlent toujours de cléricalisme et prétendent qu'ils sont les seuls à le combattre sont les mêmes qui se félicitent de voir afficher dans les écoles tchécoslovaques le portrait de Staline !

⁂

LES SOCIALISTES ONT DEFENDU LA REPUBLIQUE ET L'ECOLE LAIQUE

— Les Socialistes s'opposeront toujours à l'intrusion de la politique et de la religion dans les Ecoles. Fidèles à notre idéal, nous demeurons hostiles à tous les cléricalismes.

— Dans l'affaire du décret POINSO-CHAPUIS, les Socialistes ont eu un double souci : d'une part, défendre les principes de la laïcité, fondement de la République, remplir avec succès notre rôle de gardiens vigilants de notre législation scolaire et d'autre part, ne pas nous prêter au jeu des communistes en jetant le pays dans le chaos alors même que nous avions préservé l'Ecole Laïque des attaques et des menaces dont elle était l'objet.

En servant l'Ecole, les Socialistes ont servi la République !

COMMUNIQUÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

L'Attitude du Parti à l'égard du R. D. R.

A la suite de la circulaire n° 306, concernant l'application de la décision prise par le C.D. et confirmée par le C.N. à l'égard des membres du Parti adhérant au R.D.R., nous tenons à apporter quelques informations.

Le 10 mars, le C.D. prend la décision de n'autoriser les membres du Parti à faire partie du R.D.R. que dans la mesure où celui-ci s'affirme comme partie intégrante de la 3e Force.

Cette décision s'inspire de la volonté de ne pas disperser les efforts des militants du Parti dans la lutte qui est engagée pour la défense des institutions démocratiques.

Le 7 avril, le C.D. demande à ceux de ses membres appartenant au bureau du R.D.R. ce qui a été fait en vue de réaliser l'intégration du R.D.R. dans la 3e Force. Il est répondu par ces camarades qu'ils estiment avoir satisfait aux décisions du C.D., le R.D.R. devant être considéré, sur le plan idéologique, comme partie intégrante de la 3e Force.

Le C.D. précise alors sa position dans la résolution suivante qui fixe cette fois aux camarades, un délai maximum de un mois pour satisfaire à ses décisions :

Le Comité Directeur, réuni le 7 avril, confirmant sa décision du 10 mars, donne mandat au Secrétariat du Parti de convoquer, avec des responsables de la Fédération de la Seine, ceux des camarades qui ont pris des responsabilités dans l'organisation du R.D.R., afin de leur fixer un ensemble de tâches précises et limitées, tendant à faire intégrer le R.D.R. dans la 3e Force.

De toutes manière, il décide de fixer au 7 mai, la date au delà de laquelle aucun socialiste ne saurait être membre du R.D.R. à l'échelon local, départemental ou national qui ne ferait pas organiquement partie du Comité correspondant de la 3e Force.

Les contacts nécessaires ont été établis et des conversations ont eu lieu. Une solution semblait même pouvoir intervenir, sous la forme de constitution d'un rassemblement unique de la Démocratie et cette possibilité est restée ouverte jusqu'au 30 avril date à laquelle le Comité exécutif de la 3e Force a reçu une délégation du R.D.R. chargée de discuter avec lui des rapports entre ces deux organismes. Mais à l'issue de cette réunion, s'il est bien apparu aux deux délégations en présence qu'il existait sur de nombreux points, des possibilités d'action commune, il est apparu également qu'une divergence sérieuse empêcherait la constitution d'un organisme unique.

Le 7 mai, date prévue par le C.D. et confirmée par le C.N., satisfaction n'ayant pu être accordée à la volonté exprimée par les organismes réguliers du Parti, il n'est resté au C.D. d'autre ressource que de faire appliquer ses propres décisions.

Quel a été le point de divergence ? Une interprétation différente de la notion d'indépendance du rassemblement des démocrates vis-à-vis du gouvernement.

Pour le bureau de la 3e Force, il ne peut être question d'engager le rassemblement dans une action de propagande risquant d'entraîner ses militants à défendre publiquement au nom du rassemblement, des positions condamnées par l'organisation politique à laquelle ils peuvent appartenir. Aucune action ne peut être engagée au nom de la 3e Force sur un problème quelconque, tant qu'un accord ne s'est pas établi entre les organisations participantes. Chaque parti garde son entière liberté d'action sur les questions à propos desquelles des divergences insolubles se sont manifestées.

La conception exprimée par la délégation du R.D.R. (qui ne comprenait d'ailleurs, aucun membre du Parti socialiste) était toute différente. C'était exactement celle d'un mouvement déterminant de façon totalement autonome, sa ligne politique et susceptible d'entraîner ses adhérents, non seulement dans une action où une propagande destinée à agir sur le gouvernement par l'expression d'une volonté populaire et par une critique constructive ce qui n'est pas condamné et que la 3e Force accepte, mais encore susceptible, sous prétexte d'indépendance à l'égard du gouvernement, d'associer les militants politiques à la critique, voire à la condamnation publique, de certaines attitudes de leur propre parti, en particulier lorsqu'ils sont associés au gouvernement.

L'impossibilité de rapprocher, du moins dans l'immédiat, les deux points de vue, a semblé si évidente aux deux délégations, qu'aucun des membres de l'une ou de l'autre n'a retenu l'idée de l'unification organique dans le présent.

LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR

3 MARS 1948 Présidence : **JAQUET.**

Le camarade **Victor PROVO**, expose devant le Comité Directeur la **situation financière du Parti.**

Au cours de la discussion diverses propositions sont faites :

Recherches de ressources supplémentaires (les cotisations ne suffisant pas à faire vivre le Parti). — Développement du cinéma du Parti. — Suppression de la gratuité du *Bulletin Intérieur*. — Compression des dépenses, par une réduction massive du personnel.

Le Comité Directeur adjoint les camarades JAQUET, BOUTBIEN, FERRAT, GAZIER à la Commission de contrôle du Parti et demande à la dite Commission ainsi élargie de lui soumettre rapidement des solutions susceptibles d'équilibrer le budget du Parti.

Malgré cette situation difficile, le Comité Directeur tenant compte des conditions dans lesquelles nos camarades des Fédérations Algériennes devront lutter au cours de la prochaine campagne électorale pour le choix des représentants à l'Assemblée Algérienne, décide d'accorder une subvention de 400.000 francs en faveur du journal *Fraternité*.

Le Comité Directeur aborde le problème de la **durée du service militaire.**

Tout en concevant l'urgence de doter la nation d'un système efficace de défense, le Comité Directeur demeure fermement attaché au principe d'une armée démocratique considérée comme moyen de défense et jamais comme arme possible de répression sociale. Par ailleurs, il convient de ne pas imposer à la jeunesse un séjour trop long dans les casernes, ce qui gênerait également la production nationale.

Avant de prendre une décision :

Le Comité Directeur donne mandat à la Commissions Militaire de la Commission Nationale d'Etudes du Parti de lui soumettre un rapport sur ce problème.

Examinant ensuite la situation de la **presse issue de la Résistance**, les membres du Comité Directeur notent particulièrement la carence du ministre de l'Information et du Garde des Sceaux en ce qui concerne l'application de la loi du 11 mai 1946.

De plus en plus, la presse réactionnaire et la presse radicale mènent l'attaque contre notre presse. La manœuvre consiste également à placer la S.N.E.P. dans de telles difficultés, que la presse issue de la Résistance et qui ne bénéficie pas de concours financiers puissants (firmes capitalistes, gouvernements étrangers, etc...) serait en danger.

Le Comité Directeur donne mandat au camarade Jules MOCH :

1° d'examiner la question et de se tenir notamment en contact avec les camardes TISSIER, BOURGIN et SALMON;

2° de faire connaître au prochain Conseil des ministres que dans la mesure où un règlement satisfaisant n'interviendrait pas, notre Parti se verrait obligé de déposer un amendement à la loi du 11 mai 1946.

Par ailleurs, les diverses suggestions faites au cours du débat seront transmises pour étude aux Commissions de presse du Parti et du groupe parlementaire.

Avant de se séparer, le Comité Directeur désigne FERRAT, PIETTE, BOUTBIEN pour accompagner Guy MOLLET à Londres où le Secrétaire Général du Parti doit s'entretenir avec nos camarades du LABOUR-PARTY de l'organisation d'une **Fédération Européenne.**

Il décide également de soutenir la **souscription en faveur du** Populaire.

5 MARS 1948 Présidence : **MALACRIDA.**

Ce sont les **problèmes internationaux** qui sont à l'ordre du jour de cette séance au cours de laquelle Guy MOLLET, fait un compte rendu détaillé des différentes missions que lui avait confié le Comité Directeur.

EN AUTRICHE.

Nos camarades ont été impressionnés par l'esprit francophile de la manifestation organisée en souvenir d'Otto BAUER et par le caractère prolétarien du Parti Socialiste Autrichien dont l'influence sur les masses est importante.

Dans ce pays, certains actes commis par les troupes soviétiques ont déterminé un courant antirusse.

Toutefois, il ne faut pas négliger que le coup de force des Communistes tchèques à Prague peut avoir certaines répercussions. Il faut également tenir compte du fait que la politique économique et alimentaire de l'Autriche étant axée sur le SUD-ORIENT et l'EST EUROPEEN, il paraît difficile pour ce pays de se tourner vers l'EUROPE OCCIDENTALE.

EN TCHECOSLOVAQUIE.

Nos camarades ont été surpris par l'optimisme manifesté par les camarades sociaux-démocrates de ce pays. Il ne semblent pas, effectivement, se rendre compte du péril que court la démocratie depuis que les Communistes tchèques ont profité de la crise gouvernementale pour se hisser au pouvoir.

EN GRANDE-BRETAGNE.

L'entrevue de Guy MOLLET avec les Socialistes Anglais avait pour objet l'**étude des problèmes communs aux intérêts français et anglais.** Une

Conférence d'information de parti à parti a été organisée à Paris pour l'**étude du problème de la Rhur.**

Une conférence a été envisagée pour le 18 mars à Londres pour étudier les **rapports économiques** entre la **Grande-Bretagne, la France, les Dominions et l'Union Française.**

Enfin, Guy MOLLET a informé les camarades de l'Exécutif du Labour Party, que le Comité Directeur était favorable à notre présence à la **Conférence S.F.I.O. de La Haye** afin d'y faire prévaloir le point de vue socialiste sur les Etats-Unis d'Europe, et ne pas laisser cette Assemblée sous l'influence des réactionnaires d'Europe.

AU LUXEMBOURG.

Guy MOLLET a eu la satisfaction de constater un courant extrêmement favorable à l'intégration du Bénélux dans l'Union Européenne. Un courant identique avait déjà été remarqué par notre camarade lors de son voyage en Belgique.

EN ITALIE.

Le camarades Guy MOLLET qui représentait notre Parti au **Congrès du Parti Socialiste Italien** (P. NENNI), communique au Comité Directeur les impressions qu'il en a rapporté.

COURTOIS qui représentait notre Parti au **Congrès du Parti Socialiste des Travailleurs Italiens** rend compte de son mandat.

BOUTBIEN apporte sur ce problème quelques informations complémentaires, après différents comptes rendus, le Comité Directeur procède à un échange de vue au terme duquel la décision antérieurement prise est confirmée :

Le Parti Socialiste Italien (P. NENNI) demeure officiellement invité à participer à la Conférence de Paris et le Parti Socialiste des Travailleurs Italiens sera également invité comme observateur.

Le Comité Directeur entend la lecture d'une motion adoptée au Congrès fédéral de l'Ariège, relative aux nombreuses difficultés éprouvées par notre camarade Henri CAMEL, fils de François CAMEL, député socialiste de l'Ariège, héros de la Résistance.

Notre camarade qui avait obtenu l'autorisation d'ouvrir une pharmacie à St-Girons n'a pu exercer sa profession par suite d' « embûches » successives.

Le Comité Directeur donne mandat aux camarades BRUTELLE secrétaire général adjoint du Parti et SEGELLE, député du Loiret, ancien ministre de la Santé Publique du gouvernement L. BLUM (Décembre 46, Janvier 47) de prendre contact avec le C.E. fédérale de l'Ariège pour aboutir au plus tôt à une solution équitable.

Avant de se séparer et après avoir entendu le Camarade COURTOIS Secrétaire national adulte des **Jeunesses Socialistes** qui confirme l'**accord du Bureau National** de ce mouvement pour la **modification de l'article 16 des Statuts J.S.**, (décision du C.D. du 11-2-48), le Comité Directeur décide de convoquer un **Conseil National pour le 24 et 25 avril 1948.** Par la suite, l'organisation pour cette date d'une Conférence des partis socialistes européens (Conférence de Paris) obligera le report de ce Conseil National aux 27 et 28 avril.

Il décide également que le **40e Congrès National ordinaire du Parti** tiendra ses assises les **1er, 2, 3, 4 juillet 1948 à Paris.**

10 MARS 1948

Présidence :
L'après-midi, **TELLIER.**
La soirée, **PIETTE.**

Au cours de cette réunion, il s'est institué un important débat de politique intérieur, motivée par l'avènement du Rassemblement Démocratique Révolutionnaire (R.D.R.). Ce mouvement venait de publier un manifeste parmi les signatures duquel figuraient celles de camarades du Parti, membres du Comité Directeur.

Il était nécessaire que la situation soit étudiée. Le R.D.R. est-il opportun ? La participation de camarades du Parti à ce mouvement peut-elle gêner l'action officielle du Parti au sein de la 3e Force ? Ces camarades ont affirmé n'avoir aucune mauvaise intention à l'égard du Parti et en tout état de cause respecter la discipline du Parti. Leur but n'était pas de faire éclater le Parti, mais plutôt de renforcer une action qu'ils jugeaient trop lente et donner à la 3e Force une base plus populaire et plus solide.

Au cours de cette discussion le problème a été sérieusement étudié et il a été tenu largement compte de tous les arguments. Difficultés pour nos camarades de province de lancer la 3e Force par suite des différences de nuances entre représentants d'un même mouvement. Tentative Pléven de faire dévier le mouvement 3e Force de son but initial.

Tant pis pour nos adversaires qui ont été déçus en constatant que ce débat n'a pas provoqué la cassure qu'ils escomptaient et qui n'aurait profité qu'aux 2 blocs en présence.

En effet, le Comité Directeur a adopté le texte ci-dessous :

Le Comité Directeur considérant que la 3e Force est le rassemblement nécessaire de tous ceux, organisations ou individus, qui entendent lutter à la fois contre le stalinisme et contre le gaullisme, n'autorise les membres du Parti à faire partie du Rassemblement Démocratique Révolutionnaire que dans la mesure où celui-ci s'affirme comme partie intégrante de la 3e Force ci-dessus définie.

Le Comité Directeur étudie ensuite le rapport que lui soumet la sous-commission militaire de la Commission Nationale d'Etudes du Parti, relatif à la durée du service miliatire.

Ce rapport préconise un service de 12 mois.

Le Comité Directeur adopte ce rapport à l'unanimité.

La commission désignée par le Comité Directeur pour étudier les moyens d'assurer l'équilibre du budjet du Parti préconise :

1° réduction importante du personnel;

2° fixation, à 12 %, du taux de prélèvement de l'indemnité parlementaire.

Ces conclusions sont adoptées par le Comité Directeur qui décide également de remplacer l'hebdomadaire des jeunesses socialistes *LES TROIS FLECHES* par un Bulletin Intérieur.

C'est avec amertume que le Comité Directeur s'est résigné à ces diverses dispositions qui ont notamment pour conséquence le licenciement des Délégués Permanents à la Propagande.

Il est convenu que la part supplémentaire de la cotisation imposée aux élus du Parti, sera versée au profit de la Trésorerie Centrale du Parti.

La situation en Tchécoslovaquie est critique. La crise de régime que traverse actuellement cette nation vient d'être marquée par un évènement significatif, le suicide de JAN MASARYK, Ministre des affaires étrangères.

Le Comité Directeur, en saluant la mémoire de Jan Masaryk dont le nom attaché à l'histoire de la Nation Tchèque est symbole de Liberté et d'Indépendance Nationale, considère de son devoir d'attirer l'attention des travailleurs sur la gravité d'une telle nouvelle et sur ce qu'il adviendrait si les uns et les autres se laissaient entraîner dans le sillage des mouvements totalitaires (R.P.F. ou P.C.F.) par le vote de la résolution suivante :

Le Comité Directeur ému par la nouvelle de la mort de M. Jan MASARYK, Ministre des affaires Etrangères de Tchécoslovaquie, dont le nom symbolise la lutte séculaire du peuple tchécoslovaque pour son indépendance nationale et sa liberté, adresse à ce vaillant peuple meurtri, l'expression de son affectueuse sympathie.

Le Comité Directeur fait appel aux travailleurs de France pour qu'ils mesurent, à travers ce drame, la gravité de la crise internationale et la valeur inestimable des libertés fondamentales qui risquent d'être emportées par les menaces du totalitarisme et d'une troisième guerre mondiale.

Il les met en garde contre l'utilisation, par les fauteurs de guerre, de la situation d'insécurité générale créée en Europe orientale par les régimes totalitaires dont les ravages se multiplient.

C'est par une offensive politique internationale de tous les démocrates, de tous les socialistes pour l'organisation d'une Europe fédérée et planifiée qu'un barrage puissant sera opposé aux dictatures et à la guerre.

L'entrevue envisagée **entre socialistes français et anglais** étant plus exactement une conférence, le Comité Directeur complète sa délégation en désignant les camarades PIETTE et FERRAT (titulaires) JACQUET et BOUTBIEN (suppléants). Le camarade L. BLUM a informé le secrétariat général qu'il apportera son concours à la délégation.

17 MARS 1948

Présidence :
l'après-midi, **A. FERRAT.**
la soirée, **D. MAYER.**

La réaction, qui n'oublie jamais de défendre ses intérêts de classe, veut reprendre, peu à peu, aux travailleurs les avantages qu'ils ont acquis depuis la Libération.

Le Comité Directeur ne laissera pas toucher aux conquêtes sociales de la classe ouvrière et vote à l'unanimité la résolution suivante :

Le Comité Directeur du Parti Socialiste, réuni le 17 Mars 1948, constate que dans bien des domaines, en particulier dans celui des nationalisations, des manœuvres se font jour pour amoindrir et même supprimer les conquêtes sociales obtenues depuis la Libération.

Le Comité Directeur rappelle la résolution formelle du 39e Congrès du Parti précisant d'une manière claire que les nationalisations doivent être des organismes industriels ayant une véritable autonomie de gestion et devant échapper absolument à toute étatisation ou fonctionnarisation.

Il rappelle que le Parti Socialiste reste indéfectiblement attaché au principe d'une gestion réelle des travailleurs dans les entreprises nationalisées.

Le Comité Directeur mandate les groupes parlementaires pour s'opposer à tout projet de loi qui serait contraire à l'esprit des nationalisations et aux décisions des congrès souverains.

Les ennemis de la République reprennent leurs attaques. Tandis que M. PLEVEN tente d'entraîner la 3e Force vers une collaboration avec le R.P.F., pour mieux ouvrir les voies du pouvoir au gaullisme, le kominform essaye de déclancher de nouveaux troubles sociaux.

Le Comité Directeur conclut à la nécessité de regrouper tous les démocrates sincères pour un combat devenu de plus en plus nécessaire et vote le texte ci-après :

Les attaques insidieuses ou brutales qui se conjuguent pour mettre en péril les libertés démocratiques, soulignent le caractère d'urgence du rassemblement des républicains.

Ce rassemblement ne peut avoir d'efficacité que dans un effort constructif pour améliorer le pouvoir d'achat de tous ceux qui travaillent et pour organiser l'économie.

Il ne peut se limiter à une simple coalition parlementaire, mais doit venir des profondeurs du pays lui-même.

Le Comité Directeur félicite ceux des militants du Parti qui ont pris des initiatives heureuses sur le plan du ravitaillement en organisant des chaînes de distribution; il appelle tous les socialistes à suivre ces exemples et à donner à la 3e Force ce caractère d'action pratique qui lui gagnera l'adhésion des masses.

L'impatience et l'inquiétude manifestées par les adversaires de la 3e Force prouvent sa nécessité, ses possibilités et ses chances de succès.

Le Comité Directeur déclare que les décisions du Conseil National rappelées récemment par L. BLUM

en réponse à un interview trop habile, ne peuvent laisser aucune illusion à ceux qui voudraient dénaturer la 3e Force en l'associant à des formations totalitaires quelle a pour but de combattre.

L'action commune au gouvernement ou dans le pays est distiné à protéger les lois républicaines fondamentales, au premier rang desquels figure la législation scolaire laïque.

D'autre part pour sauvegarder la presse libre issue de la Résistance, il est nécessaire d'appliquer la loi du 11 mai 1946, portant dévolution des biens des entreprises ayant travaillé sous l'occupation, très rapidement et dans l'esprit avec lequel elle a été votée par la souveraineté nationale.

Dans tous les domaines, la 3e Force doit montrer, par la vigueur de ses initiatives et la continuité de ses efforts, la supériorité de méthodes de liberté pour la conquête de la Justice sociale.

Le Comité Directeur étudie **la situation internationale**, le Secrétariat général rédigera un communiqué de **protestation contre une éventuelle invitation à Franco** de participer à la Conférence sur l'Aide Américaine à l'Europe (Plan MARSHALL). Il confirme sa position antérieur d'**inviter le Parti Socialiste des Travailleurs Italiens** à titre d'observateur **à la Conférence de Londres.** La délégation S.F.I.O. par ailleurs se prononcera pour le **délégué socialiste tchèque** que le Congrès régulier de ce parti aura désigné. Elle demandera également qu'une prochaine conférence internationale inscrive à son ordre du jour le problème des **Partis Socialistes émigrés.**

Depuis l'avènement de **TITO** le Parti socialiste yougoslave n'a plus d'existence légale.

Le camarade **TOPALOVITCH** qui représentait son Parti en France avant les événements de 1940.

Le Comité Directeur approuve le projet d'orientation générale préparé par la commission extraordinaire d'étude du PLAN MARSHALL. (Voir *Bulletin Intérieur* n° 31.)

La délégation S.F.I.O. insistera sur deux points :

1° l'impossibilité d'accepter la présence en Europe d'une sorte de gouvernement américain chargé de superviser les pays intéressés par l'offre Marshall.

2° nécessité de mettre en avant l'organisation d'une Fédération politique de l'Europe qui permettra de trouver une solution plus rapide aux problèmes économiques.

Le Comité Directeur étudie le problème posé par la Conférence de La Haye, organisée par divers mouvements fédéralistes. Il estime qu'il convient d'attendre les résultats de la Conférence qui doit poser le problème de l'action et de la doctrine du mouvement socialiste. Pour cette raison, BRUTELLE, D. MAYER et JAQUET se rendront auprès de RAMADIER pour lui demander de ne pas engager, le Parti par son acceptation de participer à la Conférence de La Haye.

Enfin, le Comité Directeur qui avait obtenu la mise en liberté provisoire pour LE VAN TRUONG, incarcéré sans motif valable constatant que rien n'est venu informer la justesse de sa demande, la libération définitive de LE VAN TRUONG.

24 MARS 1948 — Présidence : GAZIER.

Les membres du Comité Directeur s'engagent sur l'honneur à respecter le secret de leurs délibérations

Guy MOLLET et Daniel MAYER sont délégués au **Congrès du Parti Socialiste Suédois.** Léon BOUTBIEN ira à titre personnel.

Le secrétaire général du Parti qui a participé à la **Conférence de Londres des 19 et 20 mars 1948** rend compte de sa mission.

A la réunion du C.O.M.I.S.C.O. entre autres questions, il a été traité du problème de **l'aide aux émigrés des pays de l'est** et de la **représentation** des **partis socialistes de ces pays** au sein de l'**Internationale.**

Une **commission de Solidarité** a été constituée. Elle se réunira à Berne. Nos camarades Georges BRUTELLE (titulaire) et Henry MALACRIDA (suppléant) y représenteront notre Parti.

A la **Conférence des partis socialistes des pays intéressés par l'offre MARSHALL** (dont la déclaration a été publiée dans le n° 31 du *Bulletin Intérieur*) nos camarades ont particulièrement insisté sur les conditions d'acceptation de cette offre. Conditions nécessaires et conditions inacceptables.

Il a été décidé également sur proposition des Socialistes français de réunir à PARIS, pour les 24 et 25 avril 1948 une **Conférence des Partis Socialistes Européens** pour fixer leur politique et coordonner leurs efforts à l'égard des **Etats-Unis d'Europe.**

Le Comité Directeur a confié aux camarades FERRAT, PIETTE et JAQUET **l'organisation matérielle** de cette conférence et a reporté la date du **Conseil National** aux 27 et 28 avril.

Le rapport que la Commission Internationale du Parti a établi pour servir de document de base pour les travaux de la délégation française à la Conférence de Londres, sera mis au point et publié (voir *Bulletin Intérieur,* N° 31).

7 AVRIL 1948 — Présidence : JAQUET.

Les camarades Léon BLUM, Guy MOLLET, FERRAT, PIETTE, JAQUET, PHILIP, LAPIE, GRUMBACH, GAZIER, Marceau PIVERT, ROSENFELD et Paul RIVET sont désignés par le Comité Directeur pour représenter notre parti à la **Conférence de Paris des 24 et 25 avril 1948.**

Après lecture d'une lettre et d'un rapport de Raymond BADIOU, Député-Maire de TOULOUSE (Hte-Garonne) concernant **la situation tragique du quotidien régional « LA NOUVELLE REPUBLIQUE »**, le Comité Directeur donne mandat à Guy MOLLET, FERRAT et HAURIOU d'attirer l'attention de M. Robert SCHUMAN sur cette affaire et sur le problème de la presse en général.

Le Comité Directeur étudie la **situation en Italie au lendemain des élections** et adresse aux camarades italiens le texte suivant.

Le Comité Directeur du Parti Socialiste S.F.I.O. adresse aux courageux militants italiens de la liste d'Unité Socialiste, l'expression de sa solidarité fraternelle pour la lutte ardente qu'ils mènent contre

les entreprises antidémocratiques de violence et d'intimidation du totalitarisme stalinien, contre toutes les forces de la réaction cléricale et sociale, pour la défense des libertés essentielles et des principes fondamentaux du socialisme démocratique.

Il forme des vœux sincères pour le succès de la liste d'Unité Socialiste. Ce succès ouvrirait la voie à la reconstitution de l'Union des socialistes italiens pour une démocratie vivante, pour la défense des intérêts réels des travailleurs, pour l'instauration d'un régime politique de liberté et de bien-être.

Ainsi seraient créées les conditions d'une harmonieuse coopération de tous les socialistes du monde résolus à assurer le triomphe du socialisme démocratique inséparable de la défense de la Paix.

C'est ensuite un **débat de politique générale** qui s'institue à propos des rapports entre la 3e Force et le R.D.R. Ce débat est sanctionné par la résolution suivante :

« Le Comité Directeur, réuni le 7 avril, confirmant sa décision du 10 mars, de « n'autoriser les membres du Parti à faire partie du R.D.R. que dans la mesure où celui-ci s'affirme comme partie intégrante de la 3e Force », donne mandat au Secrétariat du Parti de convoquer, avec des responsables de la Fédération de la Seine, ceux des camarades qui ont pris des responsabilités dans l'organisation du R.D.R., afin de leur fixer un ensemble de tâches précises et limitées, tendant à faire intégrer le R.D.R. dans la 3e Force.

De toute manière, il décide de fixer au 7 mai, la date au delà de laquelle aucun socialiste ne saurait être membre d'un comité du R.D.R. à échelon local, départemental ou national, qui ne ferait pas organiquement partie du Comité correspondant de la 3e Force. »

14 AVRIL 1948 — Présidence : ARRES-LAPOQUE.

Le Comité Directeur informé du **différend** qui vient de surgir **entre le Bureau Fédéral de la Seine et le Groupe Socialiste à l'Hôtel de Ville** désigne une délégation qui sera adjointe au Bureau Fédéral de la Seine et indiquera au Groupe Socialiste à l'Hôtel de Ville qu'il doit tenir compte des avis de la Fédération.

FERRAT rapporte sur l'entrevue qui eut lieu entre la délégation de notre Parti et M. Robert SCHUMAN **au sujet de la presse.**

Le chef du Gouvernement a promis d'étudier sérieusement la situation critique de « LA NOUVELLE REPUBLIQUE ». Situation découlant de la non-application de la loi du 11 mai 1946 En fait, M. ABELIN manifeste une opposition catégorique à l'application de cette loi et aux solutions suggérées par les socialistes en ce qui concerne les décrets de dévolution des biens.

COMMIN présente un rapport sur **la situation en Algérie** au lendemain des **élections à l'Assemblée Algérienne.**

Au cours du débat qui suivit cet exposé détaillé, toutes les interventions eurent pour motif la recherche des causes de notre insuccès. C'est en effet un problème important. Notre organisation en Algérie a-t-elle été défaillante ? Y a-t-il eu truquage ? N'y a-t-il pas eu de pressions de la part d'une Administration plus docile aux manœuvres d'une réaction toujours à l'affût, qu'aux instructions du Gouverneur Général ?

Il ne faut pas oublier que NAEGELEN avait à peine eu le temps de prendre possession de son poste au moment de la campagne électorale. Et la réaction qui ne perd ni son temps, ni les occasions était d'autant plus résolue à manœuvrer qu'elle venait d'être battue par le fait que le socialiste NAEGELEN succédait au socialiste CHATAIGNEAU.

Une délégation comprenant COMMIN, ROUS, LUSSY, ALDUY, suivra cette question de près.

21 AVRIL 1948 — Présidence : COUTANT.

Le Comité Directeur entend le rapport de COMMIN sur le **conflit entre la Fédération de la Seine et Groupe Socialiste à l'Hôtel de Ville.** La première tentative n'ayant pas aboutie, COMMIN propose qu'une délégation du Comité Directeur composée de 5 ou 6 membres, pris en dehors de la Seine, entendent les parties en présence, sur le fond du problème.

Cete solution est adoptée et la Commission est composée ainsi : COMMIN, BRUTELLE, COUTANT, COURTOIS, MALACRIDA.

La **catastrophe de COURRIERES** est invoquée au cours de cette séance et le Comité Directeur toujours sensible aux malheurs qui frappent le monde du travail adopte la résolution suivante :

« Le Comité Directeur du Parti Socialiste, dans sa première séance après la terrible catastrophe qui vient de frapper la corporation minière,

— salue avec émotion les victimes de ce tragique accident de travail;

— transmet l'expression douloureusement attristée de ses fraternelles condoléances à toutes les familles atteintes par un deuil cruel;

— forme des vœux pour une guérison rapide des blessés;

— compte sur le gouvernement pour déterminer exactement les causes de l'accident et venir en aide aux familles;

— et, tout en se prononçant pour une production toujours accrue, demande que tout soit mis en œuvre pour garantir la sécurité des ouvriers miniers.

Le Comité Directeur félicite, en outre, tous ceux qui ont pris part, avec courage et dévouement, aux opérations de déblaiement et de sauvetage attestant l'admirable solidarité de la classe ouvrière. »

DEPREUX expose au Comité Directeur les difficultés que pose le problème de la **laïcisation des écoles des Houillères.**

En fait 28 écoles seulement sont en cause et peu de municipalités remettraient les locaux aux établissements privés. Mais c'est une question de principe. Fléchir sur ce point serait grave. Ce serait fournir aux adversaires de l'école laïque des arguments qui leur permettraient de tout remettre en cause.

C'est pour cette raison que nos camarades du groupe parlementaire ont repris le projet RAMADIER.

FERRAT informe le Comité Directeur de la **gravité de la situation du Populaire.**

LE POPULAIRE va-t-il disparaître ? Doit-il se résigner à devenir hebdomadaire ? Que faire devant un déficit sans cesse croissant ? Faut-il changer la structure du journal ? Peut-on retrouver à l'intérieur et à l'extérieur du Parti la clientèle qui permettra de remonter le tirage ? N'est-ce pas le problème de la réorganisation de toute la presse socialiste qui se pose ?

Pourtant il faut que LE POPULAIRE VIVE!

30 AVRIL 1948 — Présidence : **MALACRIDA.**

Un arrêté paru au *Journal Officiel* du 20 avril 1948 accorde aux journaux une ristourne sur le prix du papier.

Pour notre quotidien central, cela se traduirait par une somme mensuelle de 800.000 francs.

Mais la Fédération de la Presse est intervenue et la ristourne serait fixée à l'exemplaire. Conséquence cette mesure avantagera les journaux à grand tirage.

Le Comité Directeur saisi de ce problème par FERRAT, après en avoir discuté, vote la résolution suivante :

Le Comité Directeur du Parti Socialiste S.F.I.O. approuve l'arrêté du 18 avril 1948 publié au « J.O. » du 20 avril, qui fixe les ristournes à faire aux journaux quotidiens. Mais il s'étonne que cet arrêté ait été modifié de façon insolite dans un sens inadmissible et absolument contraire à son esprit primitif avant même d'avoir été mis en application.

En effet, au lieu d'appliquer le barème dégressif défini par l'arrêté qui avait pour but de favoriser les journaux à tirage modeste, l'administration de l'Information attribue par une ristourne uniforme de 0 fr. 24 par exemplaire une scandaleuse subvention de l'ordre de 3 à 5 millions par mois aux grands et riches quotidiens capitalistes qui ne visent qu'à l'étranglement de la presse libre, alors que l'on accorde une aumône dériscire aux journaux à tirage modeste.

Le Comité Directeur mandate ses représentants au gouvernement pour se renseigner sur les raisons et éventuellement sur les pressions d'intérêt capitaliste qui ont abouti à cette invraisemblable altération du décret en vue d'atteindre l'objectif, exactement opposé à celui qui était le sien à l'origine.

Le Comité Directeur mandate ses représentants au gouvernement pour exiger de celui-ci l'application intégrale du décret du 19 mai et du bureau dégressif qu'il a fixé.

La Conférence de La Haye va s'ouvrir; notre Parti sera-t-il présent à cette conférence qui traitera de l'**organisation des Etats-Unis d'Europe?**

L'Exécutif du Labour-Party n'ira pas à La Haye, mais des parlementaires socialistes anglais y seront. Des socialistes suisses, hollandais, belges, italiens même y seront.

Après un échange de vues, il est admis que des camarades pourront y participer à condition qu'ils n'occupent pas un poste en vue dans le Parti, qu'ils ne soient pas membres du Comité Directeur, ni délégués par le Parti à la Conférence de Paris.

Le camarade Marcel DEDECKER, **Administrateur du « Populaire »**, ayant demandé à résilier ses fonctions, notre camarade René NAEGELEN accepte, à titre temporaire, de lui succéder. Le Comité Directeur accepte la démission de DEDECKER et désigne René NAEGELEN.

Avant de se séparer le Comité Directeur adopte le rapport moral.

12 MAI 1948 — Présidence : **TELLIER.**

La délégation qui doit représenter notre Parti à la **Conférence de Vienne** comprend les camarades Léon BLUM, Guy MOLLET, Léon BOUTBIEN, Emmilienne MOREAU, titulaires; PIETTE, suppléant.

Notre camarade BRUTELLE rapporte sur la prise de **contact entre le Bureau de la 3e Force et les responsables du R.D.R.** Il apparaît nettement que si l'action commune est possible, par contre il y a de sérieuses divergences quant à l'attitude à observer vis-à-vis du gouvernement.

L'intégration organique du R. D. R. dans la 3e Force ne paraît pas réalisable pour le 7 mai

La conclusion de ce débat c'est que le Comité Directeur prend acte qu'il n'y a pas eu d'intégration du R.D.R. dans la 3e Force et donne mandat au Secrétariat Général d'appliquer les décisions prises.

Le Comité Directeur mandate les **commissions de presse** du Parti et du Groupe Parlementaire pour étudier la situation de la presse socialiste qui subit constamment l'offensive des organes réactionnaires et radicaux. Ces commissions devront rechercher ensemble la solution la plus efficace.

La **Conférence de Paris** a confié à notre Parti la tâche d'organiser un **Centre de Documentation et de Propagande pour les Etats-Unis d'Europe.** Le Comité Directeur désigne une commission qui comprend : FERRAT, PIETTE, JAQUET, organisateurs de la **Conférence de Paris,** André PHILIP pour les **problèmes européens,** ALDUY pour la **France d'Outre-Mer** et Marceau PIVERT.

Le Comité Directeur vote une résolution sur l'**Industrie Aéronautique** dont le texte est inspiré dans ce bulletin à la suite du **Document.** LES NATIONALISATIONS SONT MENACEES.

L'ACTIVITE DE NOS ELUS

AU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LE 2 MARS, le projet sur la réorganisation des Transports dans la Région Parisienne était étudié par le Conseil de la République.

BARRE dans un rapport détaillé indiquait que le Projet prévoyait la créatjon d'un Office Régional des Transports habilité à prendre ou à proposer toutes décisions relevant de l'autorité publique concernant les transports en commun de voyageurs dans la région ainsi que la création d'une régie autonome dotée de l'autonomie financière et chargée d'exploiter les dites lignes. Ces dispositions mettaient ainsi fin aux conventions provisoires qui existaient jusque-là.

Une série d'amendements étaient déposés par le Groupe et REVERBORI déclarait au cours de ce débat : « Le Groupe Socialiste votera cette loi qui nous apparaît comme réalisant un équilibre harmonieux entre deux conceptions qui peuvent sembler également défendables, mais entre lesquelles nous avons fait notre choix.

Nous approuvons le principe de la régie autonome à caractère industriel et commercial chargée de réaliser son propre équilibre financier. Nous sommes également d'accord pour qu'il n'y ait pas écrasement des transporteurs privés, mais une limitation à ce que d'autres peuvent appeler leurs privilèges. Nous trouvons dans le projet quelques principes novateurs dont nous saurons nous servir dans nos départements.

BOCHER devait également souligner les avantages du projet qui, disait-il, met fin à une régie provisoire anormale, supprime les conventions signées et passées au détriment de l'Etat et des Finances publiques. Le projet consacre un état de fait existant, c'est-à-dire donne à un Office, à un organisme la possibilité d'englober des transports qui sont déjà constitués en services publics.

Nous ne sommes pas partisans du monopole qui imposerait l'obligation d'englober la totalité des transports, en particulier ceux de Seine-et-Oise. Nous avons pensé qu'il valait mieux commencer par organiser rationnellement ce qui existe tout en laissant intactes les possibilités d'extension pour l'avenir.

Nous affirmons également la nécessité d'un équilibre budgétaire sans méconnaître cependant les difficultés qu'il faudra pour y parvenir, mais il faudra étudier judicieusement les dépenses de l'exploitation car il n'est plus possible qu'un système comme celui-là soit éternellement en déficit. Le projet met fin aux conventions du passé et remet entre les mains de la collectivité un service public.

LE 10 MARS, sur le **projet portant aménagements au prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation,** CHOCHOY, DENVERS et Jean-Marie THOMAS défendaient un certain nombre d'amendements visant à alléger les dispositions du texte de loi.

LE 16 MARS, le projet portant appel sous les drapeaux de la classe 1948 était étudié et Paul BONCOUR déclarait à cette occasion : « Nous regrettons, à nouveau et après de nombreuses interventions, que le Parlement soit dans l'obligation d'étudier le projet portant incorporation d'une classe sans connaître encore qu'elle sera la nouvelle organisation générale de l'armée et en particulier la nouvelle loi sur les effectifs et les cadres et celle sur le recrutement. »

Il estimait ensuite que l'initiative prise, concernant la répartition du contingent en deux appels en tenant compte des départements industriels et des départements agricoles, était excellente. Encore faudrait-il que cette mesure, meilleure que celle prévoyant la répartition suivant l'âge de naissance, soit complétée de façon à permettre, après avoir pris connaissance des professions des individus devant être appelés sous les drapeaux, d'incorporer les uns à une époque, s'ils sont agriculteurs, les autres à une autre époque s'ils sont industriels.

Le même jour le Conseil de la République devait aborder **l'examen du projet portant ouverture de crédits pour l'exercice 1948 (dépenses civiles de Reconstruction et d'Equipement).**

Au titre de l'Agriculture, LE TERRIER insistait pour **la mise en place rapide des engrais** pour éviter de graves difficultés notamment pour les cultures de blé.

COURRIERE insistait sur **l'insuffisance des crédits affectés à la recherche agronomique** et réclamait pour celle-ci les moyens nécessaires pour lui permettre de lutter contre les fléaux, en particulier contre la grêle.

Au titre de l'Education Nationale, RACAULT regrettait de voir le **peu de crédit qu'on désirait consacrer aux constructions scolaires** qui sont pour la plupart dans un état laissant à désirer. Le problème était déjà ardu avant la guerre, la guerre est venue le compliquer. Dans une pareille situation nous ne pouvons que souhaiter la prise en charge par l'Etat des établissements scolaires. Nous devons tout faire pour permettre à la France de conserver, du point de vue intellectuel, son rang de grande puissance.

CARCASSONNE soulignait également que la situation n'était pas plus brillante à l'université de Marseille qui rayonne sur de nombreux départements. Les étudiants sont dans des situations précaires et le Gouvernement doit remédier à cette situation très rapidement et appuyer les efforts très sérieux des Communes des Bouches-du-Rhône en matière de reconstruction scolaire.

Au titre de **la France d'Outre-Mer,** DOUCOURE constatait la faiblesse des crédits alloués au Fonds d'investissement pour le développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer (F.I.D.E.S.) et mettait en parallèle le montant de ces crédits avec les efforts gigantesques entrepris dans les territoires d'Outre-Mer pour le développement économique et social. Comment pourrons-nous continuer ces efforts si le Gouvernement ne nous apporte pas son aide financière indispensable ? La France a tout à gagner en participant à ce développement.

Marius MOUTET regrettait qu'à l'occasion du vote de ces crédits le Gouvernement n'ait pas crû devoir venir

s'expliquer devant le Parlement sur la politique qu'il entendait poursuivre à l'égard des territoires d'Outre-Mer en matière économique et sociale et sur les conditions dans lesquelles il entend appliquer la loi du 30 avril 1946.

RENAISON manifestait les mêmes inquiétudes et insistait sur l'urgence de la situation. Il regrettait le commencement de désaffection que manifeste la métropole à l'égard de la France d'Outre-Mer, désaffection contre laquelle nous devons lutter de toutes nos forces.

M'BODGE insistait également sur le problème de l'Enseignement dans les territoires d'Outre-Mer et sur les efforts immédiats qu'il convient de faire dans ce domaine qui est à la base même de l'évolution sociale.

L'outillage agricole, la réfection des routes, la construction des ponts, l'amélioration du réseau routier, autant de problèmes sur lesquels il faut que le Gouvernement se penche dans un avenir immédiat.

L'Union Française doit se faire, mais que les métropolitains comprennent bien que le travail à effectuer dans les territoires d'Outre-Mer est un travail de création tandis que dans la métropole il s'agit surtout d'une œuvre d'amélioration.

Au titre de l'Intérieur; BERTHELOT attirait l'attention du Gouvernement sur l'important problème que constitue **la remise en état du réseau routier français.** Pour appuyer ses paroles, il prenait en exemple le cas du département de l'Oise qui possède un réseau routier particulièrement défectueux et soulignait les efforts importants fait par le Conseil Général de l'Oise, efforts qui ne sont malheureusement pas soutenus par l'action du Gouvernement qui propose pour cette année des crédits inférieurs à ceux de 1947 alors que le prix des matériaux a augmenté de près de 50 %. Il y a des économies, concluait-il qui ne sont que des ruines.

Au titre de **la Reconstruction,** CHOCHOY rappelait le désir du Groupe Socialiste de voir rapidement voter la loi créant la caisse autonome de la Reconstruction. Il se félicitait de constater que la loi concernant les coopératives de reconstruction serait incessamment votée et il constatait que la loi du 28 octobre 1946, charte du sinistré, n'aura son effet que le jour où ces deux lois seront votées.

Il obtenait l'assurance formelle du Gouvernement que les fonds provenant du prélèvement exceptionnel serviraient, jusqu'à concurrence des 2/3, à financer uniquement la Reconstruction.

Au titre des Transports, MASSON regrettait également l'insuffisance des sommes prévues pour le **rééquipement des petits et moyens ports de pêche** qui travaillent pour le ravitaillement du pays.

Au titre de la Production Industrielle, VERDEILLE attirait l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'étudier très sévèrement le projet concernant le **barrage du POUGET dans l'Aveyron,** projet qui prévoit des travaux gigantesques et par conséquent des dépenses importantes, pour un résultat qui ne semble pas être en rapport avec des frais engagés.

Enfin, REVERBORI, au titre de la Présidence du Conseil, intervenait dans un débat concernant **la recherche scientifique.** MONNET (R.P.F.) ayant accusé le Commissariat à la Recherche Scientifique d'être à la solde des Communistes et demandé en même temps le remplacement des hommes qui sont à sa tête, les représentants du Groupe Communiste, en guise de réponse, montèrent à l'assaut des bancs du R.P.F. et en vinrent aux explications de leurs poings.

REVERBORI se chargeait de replacer le problème sur son véritable plan et déclarait : « Ce qui doit compter pour nous, c'est de savoir si, au poste important où M. JOLIOT-CURIE a été placé par la confiance des Ministres Tripartites, ce dernier sait faire la différence entre son action de savant chargé d'une grande responsabilité dans notre Défense Nationale. Nous ne pouvons, sous le seul prétexte de défendre la démocratie menacée employer des mesures anti-démocratiques de la sorte.

Du reste pourquoi douterions-nous de la personne de M. JOLIOT-CURIE ? N'est-ce pas lui, qui le 31 août 1939, signait le manifeste des intellectuels, qui dénonçait le Pacte Germano-Soviétique et reconnaissait la duplicité des dirigeants de l'U.R.S.S. dans les relations internationales tout en appelant les masses ouvrières à se dresser contre la volte-face soviétique ?

Le même jour, le rapport de CARCASSONNE sur le projet de loi adopté par l'A.N. et portant **réforme de la Haute-Cour de Justice** était adopté par le Conseil.

LE 19 MARS, la question orale de Jane VIALLE concernant les **Boursiers de la France d'Outre-Mer** venait en discussion.

Jane VIALLE insistait tout particulièrement :

1° Pour que les Etudiants lycéens de la France d'Outre-Mer touchent leur délégation de bourse dès leur arrivée en France;

2° Pour que les arriérés de bourse soient réglés le plus rapidement possible;

3° Pour que les boursiers autres que les étudiants, c'est-à-dire les lycéens et collégiens, sachent, dès leur départ, quel établissement les recevra;

4° Pour que les Services Officiels chargés de l'accueil de ces enfants soient avisés en temps voulu pour faciliter l'accueil et rendre plus hospitalier le contact avec la France;

5° Pour qu'une coordination efficace soit établie entre les Services d'enseignement des territoires de la France d'Outre-Mer et ceux de l'Education Nationale, dans l'intérêt des jeunes gens et jeunes filles qui viennent étudier dans la Métropole.

GUSTAVE, DOUCOURE, MOUTET, appuyaient vigoureusement les suggestions développées par Jane VIALLE.

Enfin, le même jour, au cours de la discussion du projet de **loi instituant le Conseil Général de la Haute-Volta,** DOUCOURE, M'BODJE et MOUTET faisaient adopter par le Conseil une disposition portant à 20 (1re section) et à 30 (2e section) le nombre des Membres du futur Conseil Général au lieu des chiffres respectifs de 18 et 27, inscrits dans le texte adopté par l'Assemblée Nationale.

LES NATIONALISATIONS sont menacées

Les attaques portent notamment sur les points suivant :

a) Incapacité de l'Etat à gérer les entreprises publiques;

b) Organismes de gestion de ces entreprises (Conseils d'Administration - Présidents Directeurs Généraux);

c) Situation financière des entreprises;

d) Chute du potentiel industriel des entreprises publiques;

e) Rendement - Prix de revient;

f) Politisation.

A. — INCAPACITE DE L'ETAT A GERER LES ENTREPRISES PUBLIQUES.

L'Etat a montré depuis longtemps qu'il possédait d'excellentes qualités de gestion.

1° Des exemples déjà anciens le démontrent à plaisir :

P. T. T.;

Mines domaniales de potasse;

S.N.C.F.

2° On trouve aussi à **l'étranger**, des exemples pertinents :

a) **aux U.S.A.** L'expérience de la T.V.A. a montré que l'Etat américain était capable d'équiper et de revaloriser la vallée de la Tennesse ravagée, inculte et dépeuplée;

b) **en Grande Bretagne :**

La B.B.C.;

Le réseau d'interconnexion électrique;

Le port de Londres;

Les transports londoniens.

La gestion par l'Etat s'y révèle en tous points excellente.

3° Il faut rappeler que dans la période séparant les deux guerres mondiales, les Conservateurs ont été très heureux que l'Etat vienne au secours de Sociétés capitalistes défaillantes et les renfloue : Aéropostale, Compagnie Générale Transatlantique, Banque d'Alsace Lorraine, B.N.C.I.

B. — ORGANISMES DE GESTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES.

Les Entreprises publiques sont régies par des lois organiques. Il est clair qu'une certaine disparité se manifeste dans la composition et le rôle des organismes de gestion des Entreprises publiques.

Cette disparité se conçoit d'ailleurs dans une certaine mesure en raison de la disparité même des entreprises publiques.

Toutefois, un effort d'unification est à faire et c'est cette unification qui doit être réalisée dans le Statut général des Entreprises publiques.

Ce statut a déjà fait l'objet de 4 projets essentiels :

a) Le projet de la Commission OUDINOT (le premier en date);

b) le projet THOREZ (P.C.);

c) le projet SCHNETTER (R.P.);

d) le projet BARDOUX.

Une nouvelle Commission interministérielle présidée par M. OUDINOT (Conseiller d'Etat) vient d'établir des recommandations au Gouvernement.

Le Parlement aura à se prononcer sur le projet qui sortira des délibérations gouvernementales.

Le Parti Socialiste veillera à ce qu'il ne puisse être touché d'une manière directe ou indirecte au principe des nationalisations, et s'attachera à ce que la **participation ouvrière à la gestion** des entreprises publiques soit entièrement sauvegardée.

C. — SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES PUBLIQUES.

La situation financière des entreprises publiques a fait l'objet des plus vives critiques par les ennemis traditionnels des nationalisations.

Il est facile de répondre à ces critiques.

a) les entreprises nationalisées — toutes très importantes — connaissent les difficultés financières que rencontrent très exactement les entreprises privées comparables, lorsque celles-ci n'ont pas trouvé de ressources supplémentaires en alimentant le marché noir;

b) l'instabilité monétaire a pesé lourdement sur la situation financière des grosses entreprises et par conséquent sur celles du secteur nationalisé;

c) les entreprises nationalisées ont démarré, pour la plupart, avec une trésorerie très étroite. Elles ont dû faire appel largement aux crédits bancaires et ont subi de ce fait des frais généraux complémentaires;

d) certaines entreprises nationalisées ont dû commencer à payer aux anciens propriétaires, des intérêts;

e) en raison de la difficulté pour elles de placer des emprunts, les entreprises nationalisées ont dû faire appel pour leurs investissements aux crédits bancaires; des sommes considérables ont été ainsi empruntées aux banques et des agios et intérêts ont augmenté d'autant les frais généraux des entreprises;

f) les prix des produits et services des Entreprises nationalisées ont été constamment inférieurs aux prix et services du secteur privé;

A l'heure actuelle, les prix industriels et agricoles portent un indice moyen légèrement supérieur à 15, alors que les indices suivants sont observés dans le secteur nationalisé :

Charbon : 17. — Electricité : 7,8. — Gaz : 6,5.
Transports (indices pondérés) :

a) marchandises : 10,71;

b) voyageurs : 1re classe : 8,25; 2e classe : 7,46; 3e classe : 7,14.

Il est clair que si le Secteur privé, tant industriel qu'agricole, était actuellement aux indices précités, à l'exception du charbon, il connaîtrait des difficultés financières bien plus graves que celles que l'on dénonce avec tant de vigueur, mais aussi d'injustice, dans le secteur nationalisé.

D'autre part, en peut observer que si les indices industriels et agricoles avaient été maintenus au niveau des indices du secteur nationalisé, il n'y aurait pas de problème du pouvoir d'achat des salaires.

On peut même soutenir que cette affirmation demeurerait valable, dans la plupart des cas, si les indices précités du secteur nationalisé, étaient, corrigés pour tenir compte de l'indice des subventions accordées à ce secteur par l'Etat.

g) il convient de considérer qu'une entreprise nationalisée doit, dans certains cas, et pour une période déterminée, travailler à perte, lorsque l'intérêt supérieur de l'Economie l'exige.

D. — CHUTE DU POTENTIEL INDUSTRIEL DES ENTREPRISES PUBLIQUES.

On reproche à certaines entreprises publiques d'avoir perdu une partie de leur potentiel industriel.

Mais, dans la mesure où cette affirmation serait soulevée, la réponse est claire :

a) les exemples ne sont pas rares où le potentiel a été augmenté :
Ex. : Electricité de France, Régie Renault, Air France.

b) c'est dans la mesure où les prix ont été maintenus par la volonté du Gouvernement à des taux particulièrement bas, où les subventions compensatrices ont été insuffisantes, où les difficultés d'emprunt ont été grandes, que les réserves d'amortissement n'ont pu être constituées et que le renouvellement n'a pu pleinement s'effectuer.

E. — PRODUCTIVITE - RENDEMENT - PRIX DE REVIENT.

On doit tout d'abord observer que la comparaison entre le Secteur public et le Secteur privé est difficile à établir.

Dans le Secteur public, on connaît des rendements élevés :

Ex. : Houillères de Lorraine;
Mines de potasse d'Alsace.

La baisse du rendement, dans certaines houillères (Nord et Pas-de-Calais) tient sans doute au climat politique qui y règne, mais aussi à certaines conditions techniques (faible épaisseur des veines, mécanisation difficile, départ d'anciens ouvriers étrangers du fond remplacé par des ouvriers plus jeunes, moins expérimentés).

Au surplus, la baisse de rendement dans les mines de charbon n'est pas un phénomène exclusivement français. On le constate en d'autres pays, y compris l'Europe de l'Est.

Les statistiques de production doivent être rappelées :

Houillères :

1938 : 47.500.000 tonnes.
1947 : 47.300.000 tonnes.

Electricité :

1938 : Energie hydroélectrique : 10.000 millions de kwh. — Energie thermique : 8.700 millions de kwh.

1947 : Energie hydroélectrique : 12.950 millions de kwh. — Energie thermique : 12.900 millions de kwh.

Transports :
S.N.C.F.

	1939	1947
Nombre de wagons marchandises (plats, couverts, tombereaux).		
Effectifs totaux	458.800	360.800
Effectifs utilisables	397.000	303.500
Tonnage marchandises (tonnes)	141.000.000	140.000.000
Nombre de wagons voyageurs	30.800	13.900
Nombre de voyageurs transportés	481.000.000	647.000.000

Air-France.

Kilomètres parcourus ..	10.600.000	31.793.000
Nombre de passagers ..	104.424	409.497
Frêt et postes (tonnes) .	2.200	12.190
Kilomètres passagers effectués	66.000.000	572.912.730

Prix de revient.

Il est certain qu'un effort doit être fait vers :

a) la normalisation et la standardisation des productions;

b) la rationalisation des méthodes;
c) le planing;
d) la compression des effectifs improductifs;
e) l'économie d'emploi des matières premières;
f) l'amélioration de la qualité.

Les nationalisations manqueraient incontestablement leurs buts si elles ne réalisaient pas les objectifs énoncés ci-dessus.

F. — POLITISATION.

Il est certain que dans certaines entreprises, la compétence technique a cédé, dans maintes circonstances, le pas à l'appartenance politique. C'est un grief que l'on peut faire plus spécialement aux Sociétés nationales de constructions aéronautiques. Les responsabilités du Ministre Tillon et du parti communiste sont ici particulièrement engagées.

Cette politisation a entraîné un découragement dans les cadres, un effritement de l'autorité et a contrarié l'émulation.

Il y a lieu de remédier, par paliers, à cette situation.

CONCLUSIONS.

Au fur et à mesure que les difficultés financières se sont manifestées, l'Etat a accentué son emprise sur le secteur nationalisé au point que le caractère industriel et commercial voulu par la Législation a, en grande partie, disparu et que les entreprises nationalisées ont revêtu l'aspect de véritables établissements publics à caractère étatique et bureaucratique trop marqué.

Dès lors, les griefs formulés contre les nationalisations, s'adressent à l'application qui a été faite du principe et non pas au principe lui-même.

RESOLUTION SUR L'INDUSTRIE AERONAUTIQUE
adoptée par le Comité Directeur le 12 mai 1948

Le Comité Directeur du Parti Socialiste ayant examiné la situation de l'industrie aéronautique, déclare qu'il n'a rencontré aucun argument valable qui permette de remettre en cause la nationalisation de cette importante industrie.

Il rappelle avec fierté que la presque totalité des usines actuellement nationalisées a été arrachée à la gestion capitaliste par le gouvernement de Front Populaire à direction socialiste

Les difficultés qu'ont rencontrées les sociétés aéronautiques et qui ne sont pas propres aux sociétés nationales, car des critiques très fortes peuvent être apportées également aux entreprises privées, notamment dans la branche des équipements, proviennent essentiellement de l'absence d'une politique continue de l'aéronautique, de la précarité du financement, et aussi de l'intrusion excessive de préoccupations partisanes dans la gestion et dans le choix du personnel.

En outre, les matières premières qu'utilise l'industrie aéronautique sont produites par des entreprises privées dont les intérêts financiers se trouvent souvent en contradiction avec l'intérêt de l'aviation française.

Le Comité Directeur ne pourrait, en conséquence, admettre aucune mesure qui, sous une forme quelconque, aboutirait à rendre à la gestion des capitalistes une parcelle de ce qui appartient aujourd'hui à la nation.

Afin de répondre aux besoins de l'aviation commerciale et de donner à l'arme aérienne une place plus large dans l'armée française, il importe d'élaborer et de mettre en application des programmes d'études, de recherches et de fabrication qui fixent, pour une longue période, la tâche de l'industrie aéronautique et assurent ainsi la stabilité des méthodes et des effectifs.

Le financement de ces programmes doit échapper à la règle de l'annualité du budget et être garanti par le vote de crédits portant sur plusieurs années ainsi qu'il est fait en matière de constructions navales.

D'autre part, les plans de décentralisation de l'industrie aéronautique ne doivent pas avoir pour conséquence de déplacer les établissements de la région parisienne en raison de la qualité professionnelle des travailleurs qui y sont employés.

Des programmes coordonnés de reconversion doivent permettre d'utiliser le matériel et la main-d'œuvre qui ne seraient pas immédiatement indispensables à l'exécution des programmes aéronautiques. Les activités de reconversion doivent faire l'objet d'une gestion et d'une comptabilité spéciale, afin de dégager des prix de revient exacts et de contrôler l'effort de compression des prix qui devra être mené avec persévérance. Elles doivent être orientées vers la production d'articles d'utilité nationale.

En ce qui concerne les achats à l'étranger, le Comité Directeur constate que personne ne les a jamais condamnés dans leur ensemble. En particulier, il était nécessaire d'assurer au plus vite la présence française sur les lignes aériennes internationales, même en recourant au matériel étranger. Le Comité Directeur enregistre avec satisfaction que la Société Nationale Air France emploie de plus en plus des avions et moteurs fabriqués en France. Il demande qu'à l'avenir, tant dans l'aviation militaire que dans l'aviation civile, les achats à l'étranger soient strictement limités à ce qu'il est impossible de fabriquer dans notre industrie nationale.

Saisi de nombreuses protestations émanant des Groupes Socialistes d'Entreprises à propos des licenciements et des mutations abusives qui se sont multipliées dans certaines usines, le Comité Directeur estime que les congédiements qui s'avéreraient inévitables ne peuvent être effectués qu'après réorganisation des Sociétés Nationales et selon des règles assurant à chaque travailleur sa pleine liberté syndicale et politique. Il suggère à ce sujet la création au Ministère du Travail, d'une commission d'appel chargée de recueillir les plaintes des ouvriers, des employés et des cadres et de trancher les cas litigieux.

LA VIE INTERIEURE DU PARTI

SECTION D'ORGANISATION

COMMISSION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DU PARTI

Pour l'information de nos camarades nous publions ci-dessous le règlement de l'une de nos Commissions nationales de la Section d'Organisation.

Règlement

A la demande du Comité Directeur du Parti Socialiste S.F.I.O., sur l'ordre du Secrétariat Général et conformément aux projets de réorganisation adoptés par le Conseil National des 16 et 17 décembre 1947, des camarades du Parti, responsables d'Organisations nationales d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre, et fonctionnaires du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, se sont réunis pour former une Commission Nationale Consultative des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Parti.

I. — BUTS DE LA COMMISSION

La Commission se propose :

1° de grouper tous les Militants responsables sur le plan national d'Organisations de Combattants et de Victimes de Guerre;

2° d'apporter son concours à la politique générale définie par le Parti dans ses Congrès et Conseils Nationaux;

3° d'informer les Organismes responsables du Parti (Comité Directeur, Secrétaire Général, Groupe Parlementaires, Ministres, Responsables de la presse) des problèmes relatifs aux ressortissants des organisations représentées;

4° de détecter sur le plan départemenal les éléments capables d'informer la Commission Nationale sur l'activité et les revendications des Militants des Organisations précitées.

II. — RAPPORTS ENTRE LES ORGANISMES RESPONSABLES DU PARTI ET LA COMMISSION

Parallèlement au concours apporté par la Commission à l'activité générale du Parti, celui-ci s'engage à lui venir en aide, en mettant ses Organismes en contact avec elle, chaque fois qu'elle est en mesure de donner son avis sur l'élaboration de lois, décrets ou textes intérieurs au Parti relatifs au buts ci-dessus définis.

III. — BUREAU DE LA COMMISSION

La Commission choisit en son sein par élection, s'il y a lieu, un bureau de cinq à neuf Membres, chargés de préparer son travail entre les séances plénières, et de la représenter auprès des différents organismes du Parti.

La Commission désigne, et sous réserve de l'approbation du Secrétariat Général, parmi les Membres du Bureau un Secrétaire chargé de l'organisation matérielle de son travail. Le Secrétaire représente également la Commission auprès du Secrétariat Général du Parti et est habilité en période d'urgence à l'informer des problèmes étudiés par la Commission plénière.

Le Bureau peut, dans ces mêmes périodes, prendre toutes décisions nécessaires au bon fonctionnement de la Commission. Le Bureau est choisi pour une période de 6 mois. Il est réelligible.

IV. — DISCIPLINE

Les délibérations de la Commission et du Bureau sont secrètes. Il ne peut être rendu compte des travaux et des démarches effectuées, qu'aux Membres de la Commission eux-mêmes, et aux Organismes responsables du Parti, désignés par le Secrétariat Général.

Tout Membre qui aurait manqué aux dispositions ci-dessus concernant la discipline, serait automatiquement traduit devant une Commission de Contrôle, aux fins d'exclusion, par le Secrétaire de la Commission après avis du Secrétariat Général du Parti et de la Commission.

Ces dispositions s'appliquent également aux Membres des Commissions départementales.

V. — DECISIONS

Toutes les décisions prises à l'unanimité et en accord avec le Secrétariat Général du Parti, devront être obligatoirement exécutées par les Membres de la Commission qui auraient été informés de ces décisions.

En cas de non observation du présent règlement par un des Membres, la radiation de celui-ci sera proposée au Secrétariat Général.

Les décisions prises à la majorité devront être appliquées dans toute la mesure du possible par l'ensemble des Membres de la Commission.

VI. — RELATIONS AVEC LES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

Le Secrétaire de la Commission Nationale est habilité à prendre contact avec le Secrétaire des Commissions départementales, par l'intermédiaire du Secrétariat du Parti et des Secrétariats fédéraux et s'efforcera de susciter la création de celle-ci lorsqu'elle n'existe pas encore.

Il est chargé de coordonner l'action des Commissions départementales sous le contrôle du Secrétariat Général du Parti. Ce dernier invitera les Secrétaires fédéraux à l'aider dans l'accomplissement de sa mission.

A l'action pour la Baisse des Prix

Notre Parti s'est prononcé pour la baisse des prix, seul moyen valable dans la période actuelle de relever le pouvoir d'achat des travailleurs, salariés ou non.

Le secrétariat du Parti a été amené à adresser aux secrétaires fédéraux une circulaire traitant de cette question et dans laquelle un certain nombre de suggestions étaient faites dans le but de traduire, dans les faits, les décisions prises.

Nous voudrions résumer, dans le **Bulletin Intérieur**, qui touche tous les organismes du Parti, les conseils qui étaient donnés aux militants fédéraux.

Un premier point qui doit, dès l'abord, être retenu. L'action pour la baisse des prix doit permettre d'entraîner des couches sociales très larges, même non politiques, mais il est certain que les militants socialistes doivent être parmi les animateurs les plus décidés de cette action.

Il est, en effet, facile de comprendre que si la masse des consommateurs est intéressée par la baisse des prix, et désire qu'une solution soit enfin apportée au problème crucial du pouvoir d'achat, il reste indispensable de donner à cette masse **des organisateurs** possédant une certaine pratique de l'action collective.

Une lourde responsabilité pèse ainsi sur nos épaules.

Un deuxième point qui ne doit pas être oublié :

Il ne s'agit pas de dresser, en gros et démagogiquement les travailleurs des villes contre les producteurs paysans.

Si pour les consommateurs des villes, ce sont surtout les prix de l'alimentation qui grèvent le plus le budget, il faut admettre que certains prix industriels intéressant les paysans, en particulier ceux des vêtements, des machines agricoles, des engrais, par exemple, peuvent et doivent baisser également.

Il s'agit donc de comprimer les frais de distribution grévant les divers produits et travailler à la mise sur pied d'un système de distribution moins onéreux que celui qui existe présentement.

Quelles sont donc, dans ces conditions, les initiatives qui peuvent être prises par nos camarades?

Nous en citons quelques-unes ci-dessous, sans prétendre qu'elles sont toutes énumérées.

1° Mettre en liaison directe les producteurs et les consomateurs, par l'intermédiaire des organisations coopératives des divers types : agricoles, consommation, production.

2° Nos militants, membres des Comités d'Entreprises, en particulier ceux qui travaillent dans les secteurs suivants : machines agricoles, engrais, cuirs, vêtements, etc..., doivent se mettre en rapport avec les coopératives agricoles.

3° Les maires socialistes ont le devoir d'animer les groupements de consommateurs et de producteurs, et d'être des agents de liaison entre ces divers groupements.

4° Il faut assurer la publicité des transactions. On doit connaître le prix réel payé à la production et le prix payé à la consommation et cela aussi bien à la ville qu'à la campagne. Les municipalités peuvent faire beaucoup à cet égard.

5° Constituer des Comités de surveillance dans lesquels pourraient collaborer, entre autres, les Associations familiales, les organisations de consommateurs, etc...

6° Créer ou développer un syndicalisme des consommateurs qui deviendra le correspondant du syndicalisme revendicatif, ouvrier ou paysan.

7° Les militants des sections devront informer les bureaux fédéraux des initiatives prises, ainsi que des résultats obtenus.

Il est certain, ainsi que nous le disons plus haut, que d'autres mesures que celles que nous avons énoncées peuvent être appliquées et se révéler efficaces.

L'essentiel est d'agir pour que le juste prix soit payé au producteur, tout en faisant baisser le prix payé par le consommateur.

Nous sommes persuadés que nos militants comprendront tout l'intérêt pour le Parti et pour le pays qu'il y a à mener cette tâche à bien, et nous leur faisons confiance.

Femmes Socialistes

La « Journée Internationale des Femmes » a été célébrée cette année en liaison avec la célébration du Centenaire de 1848.

La manifestation organisée par le Parti, le 16 mars dernier, dans la grande salle de la Mutualité et dont le *Populaire* a donné le compte rendu, avait pour thème général : « La Révolution de 1848 et le Respect de la personne humaine ».

Il était donc tout indiqué de rappeler à cette occasion que ce sont les Socialistes français de 1848 qui les premiers ont posé et défendu le principe de l'égalité des sexes, d'évoquer la mémoire des vaillantes pionnières qui ont alors courageusement défendu les droits des travailleurs, et enfin, de mesurer la tâche que les Femmes socialistes de tous pays ont encore à réaliser pour atteindre le magnifique idéal de Justice, de Paix et de Fraternité forgé par la génération de 1848.

A l'occasion de la « Journée Internationale » le Secrétariat des F.S. avait invité les Partis socialistes des autres pays à envoyer une déléguée à notre manifestation. Nous avons reçu de la plupart de nos camarades étrangères qui ne pouvaient se rendre à Paris, des témoignages de solidarité.

C'est ainsi, que nos camarades suédoises, danoises, italiennes, hollandaises, autrichiennes et finlandaises nous avaient adressé d'émouvantes lettres ou des télégrammes de sympathie. Le Parti luxembourgeois avait délégué la camarade CLEMENT, le Parti autrichien la camarade Marianne POLLAK, membre du Parlement de son pays.

Suzanne COLETTE-KAHN ayant donné lecture des messages reçus par les Femmes socialistes et notamment de la lutte pathétique des Femmes finlandaises, que l'auditoire salua chaleureusement, Irène LAURE prit la parole au nom des Militantes françaises.

Ayant analysé l'apport des théoriciens français du

Socialisme au Mouvement d'émancipation des femmes, retracé l'action des pionnières de 1848 et insiste particulièrement sur la vie exemplaire et l'apostolat d'une Flora TRISTAN, l'oratrice essaya d'imaginer ce que penserait cette Femme socialiste, si elle revenait sur terre en 1948. Elle serait heureuse certes, dit Irène LAURE, de constater « que les salaires sont plus élevés, les journées de travail plus courtes, le droit au travail et aux loisirs garantis, le droit de grève reconnu, l'instruction obligatoire et gratuite pour les deux sexes, le le suffrage universel étendu aux femmes, les travailleuses maîtresses de leur salaire, le divorce autorisé, etc... ».

Mais ces progrès lui donneraient-ils pleinement satisfaction ? Irène LAURE exprima ses doutes à ce sujet, et formula le vœu qu'en souvenir des apôtres de 1848, le Parti mette « au premier rang de ses préoccupations le culte des simples vertus trop oubliées en notre triste époque ».

« Nous voulons croire, conclut-elle, qu'il attirerait ainsi à lui l'élite de la jeunesse, et que la qualité morale incontestable de ses membres lui conférerait cette supériorité spirituelle plus forte que la force, plus puissante que le nombre, et qui, seule, participe de l'éternité. »

Parlant à la fois au nom des Femmes autrichiennes et du Parti socialiste autrichien tout entier, Marianne POLLAK prononça ensuite un discours remarquable auquel l'auditoire répondit par l'ovation enthousiaste qu'il méritait, et dont le **Bulletin National des Femmes Socialistes** de mars-avril donne par ailleurs de larges extraits.

Ayant montré qu'il n'y a pas de Socialisme sans respect de la personne humaine, et pas de respect de la personne humaine sans la réalisation du Socialisme, — rappelé que le but essentiel du Socialisme est de procurer « le maximum de bonheur au maximum d'êtres humains », Marianne POLLAK souligna la nécessité primordiale pour tous les Partis socialistes — à la fois par leur langage et par leurs actes, — de rester en contact intime avec le peuple, et de gagner, ou de regagner, sa confiance.

Les femmes constituant la majorité dans nos pays d'Europe, poursuivit l'oratrice; c'est leur confiance à elles qu'il importe de gagner; c'est elles qu'il importe d'émanciper, non seulement politiquement mais aussi en tant que personnes humaines.

Marianne POLLAK convient alors que la tâche est actuellement plus difficile qu'avant le fascisme et l'hitlérisme qui, à certains égards, ont fait rétrograder l'Humanité jusqu'au Moyen Age.

Elle énumère ensuite quelques-unes des réformes profondes dont les Partis socialistes devraient se faire les défenseurs pour gagner la confiance et même la reconnaissance des femmes : Reconnaissance de la maternité comme fonction sociale, abolition de toutes discrimination entre mères mariées et mères célibataires, enfants légitimes et enfants « naturels ». Libération de la femme des servitudes ménagères qui l'accablent et fait d'elle une esclave rivée à un labeur étroit qui la tient à l'écart des grands intérêts et des grandes tâches de la collectivité humaine. Libération rendue possible aujourd'hui par les progrès de la technique dont chaque foyer devrait bénéficier.

Marianne POLLAK conclut par un vibrant appel aux hommes pour qu'ils ne reconnaissent pas seulement en théorie, mais **qu'ils appliquent en fait l'égalité entre les deux sexes**, — aux femmes pour qu'elles se montrent à la hauteur des grandes tâches qu'attendent encore le Socialisme.

Au lendemain de cette réconfortante manifestation, le Bureau des Femmes Socialistes a organisé en l'honneur de nos camarades CLEMENT et POLLAK, un déjeuner amical auquel assistaient BRUTELLE, COURTOIS, Guy MOLLET, FOUCARD ainsi que nos élues et quelques Militantes de la Fédération de la Seine.

La « Journée Internationale des Femmes » a trouvé des échos en province où tant à Reims qu'à Limoges, les Responsables fédérales ont organisé à cette occasion des réunions très réussies.

On ne peut que regretter que leur exemple n'ait pas été plus fréquemment suivi, en dépit des instructions données par le Bureau des Femmes Socialistes en accord avec le Secrétariat Général du Parti.

La Conférence Nationale des Elus Socialistes

Une cinquantaine de départements étaient représentés à la Conférence nationale qui s'est tenue les 22 et 23 mai à Boulogne-Billancourt. L'importance des rapports présentés et l'intérêt des débats qui se sont instaurés font particulièrement déplorer que toutes les Fédérations n'aient pas fait l'effort nécessaire pour avoir au moins un délégué présent.

Le rapport moral de **Roger MARZAUK**, secrétaire général, qui comportait le bilan des dernières élections municipales, a exposé l'impossibilité pour le Bureau national de développer son action sans un concours plus actif (tant moral que matériel) des Unions départementales d'Elus qui existent dans les deux tiers de nos départements.

L'abonnement obligatoire à l' « **ELU SOCIALISTE** », organe de la Fédération (60 frs par an) a été décidée par la Conférence.

Denis CORDONNIER, Président de la Commission de l'Intérieur à l'Assemblée nationale, et **Jules MOCH**, Ministre de l'intérieur, ont traité de la réforme administrative et des problèmes de déconcentration et décentralisation. Leurs deux exposés très appréciés, ont apporté de multiples enseignements.

BERTHELOT, conseiller de la République, ayant entretenu les congressistes de la question du réseau routier communal, a été suivi par **LAMBIN**, ancien député de l'Aisne, sur l'équipement rural dans tous ses aspects.

Le financement des emprunts communaux a été ensuite analysé par **André PERDRIX**. (Eure-et-Loir.)

Tous ces rapports ont motivé les interventions de nombreux camarades. De larges extraits en seront donnés dans l' « **Elu socialiste** », afin que nos administrateurs communaux et départementaux puissent s'en inspirer dans leur gestion quotidienne.

(Voir page 26)

PROPAGANDE & Education Socialistes

Semaine d'Etudes internationale de St-Brieuc

25 Juillet — 1er Août 1948

La Commission d'Organisation a établi un questionnaire-plan qui permettra aux délégués de travailler plus facilement et assurera le déroulement régulier des travaux de cette Semaine d'Etudes. Le sujet traité sera

LE SOCIALISME ET L'UNIFICATION DE L'EUROPE

4 chapitres ont été prévus

A) Problèmes Politiques.
B) Problèmes économiques.
C) Problèmes sociaux et culturels.
D) Problèmes d'outre-mer.

A) PROBLEMES POLITIQUES

I. — LES PROBLEMES POLITIQUES GENERAUX POSES AU SOCIALISME PAR L'UNIFICATION EUROPEENNE.

1° Rapports politique-économique.

Doit-on accepter le dilemme : priorité de l'économique sur la politique ou du politique sur l'économique dans l'unification européenne actuelle, et dans ce cas à quoi donner la préférence ?

Ou peut-on dire : un accord économique étant intervenu entre diverses nations européennes, quelles sont les structures politiques de chacune d'elles capables de leur permettre d'appliquer les dispositions de l'accord ? et chercher une relation permanente entre le degré d'intégration économique de l'Europe et l'importance du pouvoir politique central ?

Jusqu'à quel degré est nécessaire une transformation socialiste de chacune des nations européennes pour envisager la formation d'une Fédération Européenne ?

2° L'Etat national et l'unification européenne.

Les nations européennes associées présenteront-elles des caractères démocratiques communs ?

Lesquels ?

Est-il, notamment, suffisant que ces caractères soient essentiellement ceux des institutions parlementaires de l'Occident ?

3° Souveraineté nationale et pouvoir fédéral.

Comment concevez-vous le partage de souveraineté entre les Etats Fédérés et le pouvoir fédéral ?

Quelles seraient leurs attributions respectives ?

Tracer un schéma des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, tels que vous les jugez possibles et conformes à l'orientation politique du socialisme :

a) à l'échelon de la période d'application des accords entre les 16 nations;

b) à l'échelon d'une Fédération européenne constituée ou en voie de constitution.

Comment concevez-vous la défense militaire d'une Fédération, notamment lorsqu'elle demeure aux Etats non encore inclus ?

Pensez-vous à la nécessité d'une charte commune garantissant les mêmes droits aux citoyens des différents Etats ? Serait-elle applicable dans la période d'édification ? ou doit-elle avoir surtout la valeur d'une proclamation de principes ?

4° L'Europe et les territoires d'Outre-Mer.

Devant le grand mouvement d'émancipation des peuples et nations d'Outre-Mer, quelle doit être l'attitude de l'Europe en voie d'unification ?

Quels doivent être les liens politiques qui unissent les territoires d'Outre-Mer aux Etats Fédérés de l'Europe ?

(voir questionnaire D.)

II. — LES PROBLEMES POLITIQUES ACTUELS A L'UNIFICATION EUROPEENNE.

1° Etant donnée la division de l'Europe en 2 zones, comment concevez-vous le point de départ géographique de la Fédération européenne et les relations ultérieures entre les zones ?

2° Quelles sont, à votre avis, les premières mesures à proposer entre plusieurs Etats démocratiques comme étape vers la Fédération européenne ?

3° Pensez-vous que l'unité européenne doive passer par le stade de « Centres régionaux fédérés ».

Le pacte des 5 de Bruxelles peut-il être considéré comme le point de départ d'un « Centre fédérateur » ?

4° Comment envisager le problème allemand dans le cadre fédéral européen ? L'unité allemande dans les circonstances actuelles. L'Allemagne passera-t-elle directement du stade d'occupation au stade d'état associé ?

5° Quelle attitude prendre en face des gouvernements et des peuples des nations de l'Est européen soumis à l'influence de la Russie ?

6° Quelles sont dans les circonstances présentes les limites souhaitables de l'union européenne ? L'inclusion de l'U.R.S.S. serait-elle un renforcement de cette union ou une cause de déséquilibre ?

En admettant que sous sa forme actuelle l'U. R. S. S. n'adhère pas à une Fédération européenne, comment voyez-vous les rapports de celle-ci avec l'U.R.S.S. ?

7° En admettant que pendant des années la Fédération aura besoin de l'aide américaine, comment envisagez-vous les rapports Europe-U.S.A.

8° En admettant la nécessité d'aboutir à une Fédération mondiale, comment envisagez-vous l'élargissement de la Fédération européenne en une Fédération mondiale ?

III. — LES PROBLEMES POLITIQUES POSES A L'ACTION SOCIALISTE INTERNATIONALE EN DIRECTION DE L'EUROPE.

1° Problèmes et perspectives spécifiques au socialisme démocratique international.

L'idée de la formation de l'Europe est-elle intimement liée au socialisme démocratique ?

Une telle idée impose-t-elle au socialisme de sortir de sa fonction d'opposition pour agir comme transformateur de la société ?

Quelles conséquences amène pour le socialisme la prise en charge de l'idée de l'Europe ?

Pensez-vous qu'un parti centralisé sur le plan fédéral soit compatible avec un état fédéral ? Dans la négative quelles mesures seraient à prendre pour empêcher la formation d'un tel parti ?

2° Possibilités et limites de l'alliance des forces démocratiques européennes.

Quels sont les liens entre le déféralisme et le socialisme ?

Quelles forces favorables à l'idée de l'unification européenne peuvent s'allier au socialisme démocratique ?

Quelle coordination doit être cherchée avec les organismes participant au Congrès de la Haye ?

3° Plateforme de départ pour une action européenne du socialisme démocratique.

Quelles conditions nécessaires et suffisantes doivent être posées par le socialisme démocratique pour appeler toutes les forces valables à l'action pour la fédération européenne ?

Quels mots d'ordre doivent être lancés en ce sens par les Socialistes ?

Que pensez-vous des décisions de la Conférence des Partis Socialistes tenue en avril 1948 à Paris ?

B) PROBLEMES ECONOMIQUES

I. — L'UNIFICATION ECONOMIQUE DE L'EUROPE EST-ELLE SOUHAITABLE ?

Dans l'affirmative, pourquoi ?

II. — COMMENT REALISER L'UNIFICATION ECONOMIQUE DE L'EUROPE ?

Est-il possible d'unifier l'Europe par le libre consentement des peuples et de leurs gouvernements ?

Dans l'affirmative :

a) Doit-on et peut-on réaliser l'unification économique de l'Europe d'une manière simultanée :
- — dans tous les pays ?
- — dans tous les domaines ?
- — par des voies purement socialistes ?
- — avec la coexistence d'un secteur capitaliste et d'un secteur socialiste ?

b) Doit-on et peut-on réaliser l'unification économique de l'Europe d'une manière progessive ?
- — unions douanières;
- — cartels européens privés ou publics;
- — organismes économiques européens.

III. — DANS QUEL CADRE L'UNIFICATION ECONOMIQUE DE L'EUROPE EST-ELLE SOUHAITABLE ?

Quel sont les aspects européens possibles ?

Avec ou sans les territoires d'Outre-Mer ?

L'unification économique de l'Europe Occidentale constitue-t-elle une étape ou un obstacle à l'unification totale de l'Europe.

IV. — LES DIFFICULTES QUI PEUVENT S'OPPOSER A L'UNIFICATION ECONOMIQUE DE L'EUROPE.

- — la division politique de l'Europe.
- — les différences de niveaux de vie.
- — les différences de productivité. Prix. Salaires.
- — les différences dans les législations sociales.
- — les bouleversements provoqués par l'accentuation de la division du travail et de la spécialisation des tâches (suppression des productions non rentables, migrations, etc...).
- — le problème de l'unification de la monnaie.
- — la libre circulation des biens et des personnes.
- — la planification européenne.

V. — LA CREATION D'UNE ECONOMIE EUROPEENNE UNIFIEE EST-ELLE UNE ENTRAVE OU UNE ETAPE VERS L'UNIFICATION DE L'ECONOMIE MONDIALE ?

Comment peut-on concevoir l'articulation de l'Economie européenne unifiée avec d'autres espaces économiques et avec l'Economie mondiale ?

VI. — LES ORGANISMES INTERNATIONAUX (O.N.U. ET ORGANISATIONS SPECIALISEES) ACTUELLEMENT

EXISTANT PEUVENT-ILS ETRE UNE AIDE OU UN OBSTACLE A L'ORGANISATION DE L'EUROPE ?

Le Plan MARSHALL peut-il favoriser ou entraver l'unification économique de l'Europe ?

C) PROBLEMES SOCIAUX ET CULTURELS

I. — PROBLEMES SOCIAUX.

1° Le Standard de Vie.

— niveaux comparés actuels dans les différentes régions de l'Europe;
— définition du standard de vie idéal en relation avec les possibilités modernes.

2° L'habitat et les lieux de travail.

— étude de la situation actuelle dans les différents pays;
— relations entre l'habitation et le lieu de travail;
— la cité sociale de demain.

3° La libre circulation des travailleurs — Migration.

— liberté du recrutement et de la circulation des travailleurs;
— organisation de la vie sociale et culturelle des travailleurs immigrés;
— logement des travailleurs immigrés;
— rémunération des travailleurs immigrés en période de formation professionnelle, avec transfert partiel des rémunérations et des suppléments familiaux à leurs familles;
— droit au régime le plus avantageux, et garanties d'application;
— droit à la citoyenneté communale, droits syndicaux, droits dans l'entreprise.

4° Les conditions de vie dans les grands chantiers européens.

— obligations générales à imposer aux employeurs;
— organisation de l'habitation et de la vie sociale dans les grands chantiers temporaires.

5° Rationalisation de la production.

— avantages à accorder aux travailleurs en fonction de la productivité (temps et salaires) : *a*) dans l'industrie,
b) dans l'agriculture;
— étude scientifique des normes de travail et du rendement (statistiques et comparaisons).

6° Harmonisation des législations sociales européennes.

— inventaire des législations actuelles;
— points de comparaison;
— échanges des expériences.

7° Protection de la vie et de la santé humaine.

— conception d'une sécurité sociale harmonisée avec l'état social moderne de l'Europe;
— l'homme, capital humain européen;
— ces problèmes rapportes à la vie de la femme et de l'enfant.

II. — PROBLEMES CULTURELS.

1° Inventaire des organismes internationaux s'occupant des problèmes culturels.

2° Orientation professionnelle.

— harmonisation de l'apprentissage en Europe;
— adaptation des apprentis à la modernisation des différentes techniques;
— étude rationnelle des sciences sociales.

3° Relèvement du niveau des cultures professionnelles et de l'esprit.

— soins à l'enfance et à la jeunesse de guerre;
— lutte contre l'analphabétisme.

4° Accès à la culture.

— harmonisation d'une culture européenne commune à toute l'enfance;
— réforme des enseignements (équivalence des titres, unification des méthodes éducatives, langue auxiliaire);
— gratuité des enseignements;
— centralisation et diffusion des statistiques (fréquentation scolaire, états des enseignements, budgets).

5° Libre circulation des idées.

— échanges des personnes;
— modes d'acheminement des idées (radio, presse, cinéma, expositions, livres);
— organisation des voies et moyens de distribution;
— techniques modernes de présentation (micro-film, etc...).

6° Education du citoyen européen.

— développement et compréhension internationale d'un nouveau civisme;

— échanges européens des individus sur les plans de l'école, de l'apprentissage, du métier et de la culture;

— édition de livres européens, d'une encyclopédie européenne;

— constitution de bibliothèques européennes.

7° Organisation des loisirs.

a) loisirs permanents : sports, cinéma, théâtre, radio, arts;

b) loisirs occasionnels : vacances, tourisme (avec éducation du voyageur), camping, réseaux européens d'Auberges de Jeunesse).

D) PROBLEMES D'OUTRE-MER

I. — PRINCIPES DE LA COOPERATION DES NATIONS ET PEUPLES D'OUTRE-MER AVEC LES ETATS - UNIS D'EUROPE.

a) **Le mouvement des nationalités est-il un facteur politique décisif de l'évolution Outre-Mer ?**

(Historiquement, le mouvement prendrait autant d'importance en Afrique et en Asie, aujourd'hui qu'il en eut dans les Balkans et en Europe Centrale jusqu'en 1919. Socialement, la conscience de race (au sens large) ou de religion primerait la conscience de classe et pousserait les peuples à faire le jeu des nationalismes féodaux.)

Choix entre politique de force et politique démocratique, la première renforçant le nationalisme et compromettant d'avance les chances de coopération.

b) **La confédération projetée doit-elle se limiter à l'Europe Occidentale ou englober les peuples et nations d'Outre-Mer ?**

— données démographiques, économiques et stratégiques comparées;

— limites d'extension de la confédération.

c) **Quels sont les aspects particuliers de cette coopération ?**

Différence fondamentale suivant que les nations et peuples d'Outre-Mer ont ou n'ont pas en tout ou en partie les attributs de la souveraineté :

1° Dominions, Etats Fédérés, Etats Associés, Protectorats, Territoires sous tutelle;

2° Départements et Territoires d'Outre-Mer;

3° Colonies.

II. — VOIES ET MOYENS.

a) **Critique de la politique coloniale des Etats européens (rapports métropole - outre-mer) :**

Grande-Bretagne, Pays-Bas, Belgique, France.
Par quelles méthodes introduire la démocratie dans ces rapports ?

b) **Examen critique des relations internationales en matière coloniale.**

Exemples récents : négociations franco-britanniques sur les territoires africains; négociations franco-espagnoles ou franco-italiennes.

c) **Quels sont les aspects particuliers de cette coopération ?**

— confrontation des doctrines socialistes en la matière;

— contrôle des administrations par l'échange des informations;

— rôle du centre de coopération et de documentation créé par la conférence socialiste internationale de Paris.

d) **Coopération politique.**

1° Etats associés ou fédérés et dominions; négociations directes entre ces états et les Etats-Unis d'Europe en vue de leur participation — sur un pied d'égalité avec les métropoles — aux organismes centraux de la confédération;

2° Intégration des autres territoires dans la représentation des métropoles. Contribution aux charges et sacrifices communs équitable pour tous.

L'action des peuples d'Outre-Mer se joue sur deux plans différents : entre eux, par delà les frontières qui les séparent, pour lutter contre les tentatives de colonialisme des états européens (solidarité horizontale; entre eux et les éléments démocratiques des états européens pour lutter à la fois contre le colonialisme européen et la féodalité autochtone (solidarité verticale).

e) **Coopération économique.**

Problèmes économiques, sociaux et démographiques posés par la coopération entre l'Europe et les Territoires d'Outre-Mer.

Le déroulement des travaux est prévu comme suit :

DIMANCHE 25 JUILLET :

Réception des délégués.

LUNDI 26 :

Le matin : séance plénière :

1° Ouverture des travaux par un exposé de Guy MOLLET, Secrétaire Général du Parti;

2° Constitution des différentes Commissions de travail.

L'après midi : réunions des Commissions pour organisation de leurs travaux.

MARDI 27, MERCREDI 28, JEUDI 29 :

Séances de travail des Commissions.

JEUDI 29 :

En soirée : sortie pique-nique sur la plage.

VENDREDI 30 :

Matin : Séance plénière avec débats sur les travaux de la **commission économique.**

Après-midi : Séance plénière avec débats sur les travaux de la **commission politique.**

SAMEDI 31 :

Matin : Séance plénière avec débats sur les travaux de la **commission sociale et culturelle.**

Après-midi : Séance plénière avec débats sur les travaux de la **commission d'Outre-Mer.**

Soirée : Fête folklorique organisée par la section de St-Brieuc.

DIMANCHE 1er AOUT :

Matin : Clôture des travaux de la Semaine d'Etudes.

Après-midi : Excursion à l'Ille de Bréhat, organisée par la Fédération des Côtes-du-Nord.

Cinéma Populaire

I. — CIRCUITS AMBULANTS

En six mois, le CINEMA POPULAIRE a bouclé quatorze circuits départementaux. Nous donnons ici un aperçu des tournées récentes. Se reporter pour les précédentes au *Bulletin Intérieur* n° 30, page 25.

A) CIRCUITS EFFECTUES.

1° CHARENTE-MARITIME. — Responsable : **René BARATON.**

26-2 au 29-3. — Félicitations chaleureuses à l'organisateur infatigable, remerciements pour le succès obtenu profitable à notre Parti. Remerciements aussi à tous les dévoués camarades qui, après avoir tout mis en œuvre pour la réussite de la tournée, ont apprécié l'efficacité du Cinéma et n' nt pas hésité à décider immédiatement une nouvelle tournée.

Nous signalons des localités peu importantes qui ont rassemblé un très nombreux public.

Les localités suivantes et les militants du Parti dans ces localités méritent une mention spéciale : AYTRE, ESNANDES, LA PALLICE, ROYAN, SAINTES, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, SEMUSSAC et LA ROCHELLE.

2° BELFORT. — Responsable : **BAILLY.**

28-2 au 25-3. — BAILLY a fourni un effort méritoire pour rétablir la tournée compromise au départ par l'incompréhension des camarades. Il y a pleinement réussi.

Marcel BOULANGER, Secrétaire Fédéral du Territoire nous écrit : « Les résultats ont été probants et je pense que c'est actuellement la meilleure forme de propagande, qui permet d'ailleurs de toucher un public qui vient rarement aux réunions. Tous nos camarades ont été enchantés de cette tournée... ».

BELFORT organisera une nouvelle tournée à la fin de l'hiver.

3° HAUT-RHIN. — Responsable : **E. MULLER.**

28-2 au 25-3. — Avec le sens de l'organisation qui caractérise les camarades de cette fédération, cette tournée fut parfaitement réglée.

Nous signalons les splendides séances de ST-MARIE-DES-MINES, MULHOUSE et COLMAR.

4° BAS-RHIN. — Responsable : **Ch. HINCKER.**

28-2 au 25-3. — Excellente organisation et bon rendement.

A BALDENHEIM, Pierre NARDIN, responsable local nous a dit que le public fut très intéressé, très satisfait et qu'il souhaite notre retour.

Par contre TREGER à WISSEMBOURG, est mécontent du film commercial. Il souhaiterait un film de caractère culturel. Bonne note est prise de son observation.

5° OISE. — Responsable : **Roger BUEE.**

15-3 au 30-4. — Nous espérions que la tournée se serait poursuivie mieux qu'elle n'avait commencée. Notre espoir a été déçu.

L'Oise forte de l'expérience acquise promet de faire mieux au mois d'octobre.

Néanmoins, les communes de BREGY, PLESSIS et CHAUMONT se sont distinguées. Félicitations à DECLEENNE Eugène, à Marcel MOURIER et à tous ceux qui se sont dévoués.

6° PUY-DE-DOME. — Responsables : **Roger LAROCHE, E. DESCAMPS, R. DESAMAIS.**

3-2 au 7-4. — Excellent circuit à tous les points de vue. Nos félicitations et nos remerciements à tous. Le Puy-de-Dôme aura la priorité pour une prochaine tournée.

7° SEINE-ET-OISE. — Responsable : **Marcel GILBERT.**

7-5 au 28-5. — Très bonne organisation. Il convient de noter que cette tournée est la seconde en trois mois dans cette fédération. Les directives du responsable GILBERT n'ont pas été partout suivies exactement. Publicité mal faite, cartes d'adhésions non placées d'avance, salles louées trop cher, incidents techniques de notre part furent des handicapes sérieux.

Très mauvais résultat à SARCELLES.

Parmi les meilleurs résultats nous sommes heureux de signaler : ASNIERES - SUR - OISE : responsable SAQUET. — VILLEPINTE : responsable LEGRAND. — MERY-SUR-OISE : responsable André LUCIEN. — DOMONT : responsable DEGNE. En fait, il n'est pas indiqué de tourner en Seine-et-Oise durant la bonne saison. Félicitations à Lucien SERGENT pour son activité.

8° ARDENNES. — Responsable : **Andrée VIENOT.**

5-31-5. — Animatrice méthodique et militante au dévouement à tout épreuve Andrée VIENOT a réussi, aidée par une équipe de camarades dynamiques, à mettre sur pied cette tournée dans un délai record. En cours de tournée nous avons dû expédier un second programme à notre opérateur afin de satisfaire aux demandes des camarades qui tenaient absolument à donner une seconde séance dans leurs communes sur l'insistance de la population.

Le Secrétariat Général du Parti a félicité AUQUET de DAIGNY et Fernand DEBATY de DOUZY.

Andrée VIENOT nous a écrit :

« Pouvez-vous, dès maintenant, nous réserver une autre tournée pour octobre, novembre ou décembre ? Renvoyez-nous Guy CORNOU qui a été très apprécié par tous les camarades. »

Notre jeune opérateur Guy CORNOU est récompensé de son dévouement par les éloges unanimes que nous recevons.

B) CIRCUITS EN COURS.

9° CHARENTE-MARITIME. — Responsable : **René BARATON.**

Infatigable, BARATON a repris la route. Nous savons déjà que le succès que remporte sa tournée dépasse celui du mois de mars. Nous attendons ses rapports de séances.

Nous lui avons fourni un programme exceptionnel.

10° LOIRE-INFERIEURE. — Responsable Général : **Th. STAUB,** Secrétaire Fédéral.

7-30-6. — C.-G. LAGARDE s'est rendu sur place et c'est lui qui, avec Th. STAUB a organisé la tournée en 48 heures. LE CINEMA POPULAIRE vient d'apporter la preuve que toutes les mauvaises raisons invoquées par des militants peu courageux ne tiennent pas devant la volonté d'assurer la propagande du Parti avec un moyen aussi efficace et populaire que le cinéma.

Tous les militants de la Fédération sauront gré à ceux qui au dernier moment, n'ont pas reculé devant l'improvisation, sûrs d'avance du succès.

Roger FRASLIN pour la région de ST-NAZAIRE, SIMBRON pour La Montagne, ELUERE et BEKAERT pour le Nord du Département sont à pied d'œuvre. Bravo, courage et merci.

Nous prions Th. STAUB de désigner un autre responsable au CINEMA POPULAIRE. La carance de ceux qu'il avait sollicité ayant failli nous coûter un grave échec.

11° ALLIER. — Responsable : **René RIBIERE.**

7-30-6. — C'est nous qui avons forcé la main de cette courageuse fédération. Merci à ROUGERON, René RIBIERE, FELOUZAT et à notre ami PROD'HOMME actuellement au repos dans le département. Aux dernières nouvelles tout va bien.

C) CIRCUITS EN PREPARATION.

Pour JUILLET. — Région Parisienne : à la Fédération de faire ses preuves. Notons le magnifique effort de Marcel RICHARD avec le CINEMA POPULAIRE du X° arrondissement, 10, rue des Ecluses-St-Martin.

Fin juillet travail bénévole de nos opérateurs en vacances dans le Finistère.

En août. — Les petites plages de nos côtes ouest.

Nous prenons contact avec les Fédérations de la Seine-Inférieure, de la Manche, du Morbihan, de la Vendée, de la Gironde.

A elles de profiter de l'occasion. Dès fin septembre nous serons repris ailleurs.

Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Ardennes, Loir-et-Cher, Oise, Puy-de-Dôme, etc... recevront notre visite.

Bientôt le délai de trois mois ne sera plus suffisant pour retenir un circuit.

II. — SEANCES

Il n'est plus possible de rendre compte de toutes les séances que nous organisons.

Avec le démarrage du ciné-club d'enfants, il nous sera facile d'assurer **Trois cents séances par an** en dehors des circuits. Qu'on se le dise !

III. — AVIS

1° Le CINEMA POPULAIRE dispose de deux services ambulants. Le premier dirigé par Guy CORNOU, le second par Roger PIERRON, jeunes et dévoués militants, opérateurs de métier.
Camarades, c'est vous qui permettrez la constitution de deux nouveaux services. Organisez vos tournées pour 1949.

2° Les fédérations qui sont propriétaires d'un appareil de projection de 16 m/m et qui ne l'utilisent pas sont impardonnables.
Demandez conseils et programmes au CINEMA POPULAIRE.

Mouvement de l'Enfance Ouvrière

9, rue Victor-Massé, Paris (9e)

Février - Mars. — Le printemps revenu, les journées plus longues et la température plus clémente, il est maintenant difficile de tenir les réunions des **Faucons Rouges** à l'intérieur. Ils sont impatients d'**aller dans les bois**, de **courir sur les routes**, de **respirer à pleins poumons l'air frais** et même de **coucher sous la tente.** C'est pourquoi, bien que Pâques ait été très tôt cette année, tous les groupes ont campé. Un camp de Pâques, ne durerait-il que 2 ou 3 jours, représente un certain travail d'organisation et de préparation, c'est le lot de l'Aide. Et pour le résultat, nous ne pouvons mieux faire que de citer un passage d'un raport qui nous parvient de l'un de nos groupes du Midi :

« Nous avons campé dans les dépendances du Château de Mauvezin, on jouit là d'un panorama splendide. Nous étions partis en camion le samedi à deux heures, les Faucons ont chanté à pleine gorge tout le long de la route. Nous avions emporté tout le matériel afin de voir les réparations qu'il y avait lieu de faire. Les grands ont fait les gros travaux, les petits les services d'eau, de bois et la propreté du camp. Une Aide était chargée de la cuisine, aidée par les Faucons à tour de rôle. Pour le dimanche soir nous avions prévu une veillée et nous voulions faire

des affiches pour l'annoncer aux habitants des villages alentour, mais vu la grêle qui tombait, nous avions décidé de ne rien entreprendre. Vers le soir, le temps était revenu au beau, mais il faisait très froid, il avait neigé sur les pics en face, un vent glacial pinçait les visages. Mais, attiré par le feu que nous avions allumé sur le piton de Mauvezin qui domine toute la vallée, le public montait vers nous, les jeunes avaient enfourché leur vélo et ils allaient être là en peu de temps. Il fallait faire quelque chose. Ceux qui étaient déjà couchés se sont relevés, et malgré le froid l'entrain n'a pas mis longtemps à revenir. Le public nous a reçu avec des ovations, nous avons répondu par un « Amitié ! » retentissant. Une Aide a expliqué ce qu'était notre Mouvement, pourquoi notre drapeau était rouge, pourquoi nous disions « Amitié » en levant le poing, quel était notre idéal. Le public s'est mis rapidement à l'unisson et après chacun des numéros de notre veillée, il criait avec nous « Amitié ! ». L'atmosphère était très sympathique... »

Et maintenant, les camps vont se succéder toutes les semaines pour la préparation de nos Républiques. **Parents, donnez à vos enfants la possibilité de se joindre à une équipe de Faucons Rouges, leurs loisirs seront occupés selon leurs dispositions, et leur éducation sera faite selon votre idéal socialiste.**

Amitié !

Fédération Nationale des Chorales Ouvrières et Socialistes

Siège social : 61, rue Lafayette, Paris (9e).

Tél. : TRU 39-15. C.C.P. : Madeleine LORRIS, PARIS 1908-36.

(Les camarades sont priés de se reporter au n° 30 du *Bulletin Intérieur*, page 26.)

STATUTS

Le texte des statuts de la Fédération est à la disposition de ceux qui en feront la demande à Germain SAINT, au Siège social.

REGLEMENT

Le règlement de la Fédération adopté le lundi 12 avril 1948 comprend les dispositions essentielles suivantes :

I. — OBLIGATIONS DES SOCIETES ADHERENTES

1° Droit d'adhésion par Société ..... 500 francs.

2° Cotisation pour chaque membres, donnant droit à la licence musicale : par mois ..... 10 francs.

3° Frais d'établissement de la licence ..... 10 francs. (Pour bénéficier des avantages énumérés ci-après) :

4° Les Sociétés devront être à jour de leurs cotisations.

II. — AVANTAGES ACCORDES AUX SOCIETES

1° Service gratuit de renseignements techniques.

2° Service gratuit du journal fédéral, au Président et au Directeur de chaque Société.

3° Ristourne chez les fournisseurs agréés, sur tous achats de partitions, ouvrages d'études, matériel instrumental, uniformes, coiffures, insignes, galons, étendards, bannières. etc.

4° Chaque année, la Fédération organisera des Festivals, à l'occasion desquels chaque Société participante aura droit, pour le voyage et les frais de séjour de ses membres, aux avantages afférents à ces rassemblements et qui sont de tradition dans la grande famille orphéonique.

5° Un grand concours fédéral sera organisé dans la ville où se tiendra le congrès annuel.

Les délégués et les sociétés participantes auront droit, à cette occasion, à des avantages particuliers de déplacement et de séjour, qui seront déterminés par le Comité Directeur de la Fédération.

6° En vue des promotions et de l'attribution des décorations, médailles, diplômes, palmes académiques, médailles de musiciens, mérite social, etc., récompenses diverses, les Sociétés pourront soumettre les dossiers de leurs membres à toute époque de l'année.

Les démarches seront entreprises immédiatement auprès des pouvoirs publics par la Commission Spéciale Permanente.

7° Chaque licence individuelle comportera automatiquement l'assurance gratuite du musicien, pendant la durée des concours et des festivals, organisés par la Fédération.

Bulletin des Élus du Nord

C'est une réalisation très heureuse que vient de faire notre Fédération des Elus du Nord en créant un Bulletin périodique dont le premier numéro, celui de mars 1948, est d'un vif intérêt.

Cette brochure, d'une vingtaine de pages, contient diverses communications relatives aux questions municipales sur lesquelles nos maires doivent être éclairés. En particulier, une étude claire et précise sur les subventions de l'Etat démontrerait à elle seule l'utilité de ce Bulletin.

Aussi devons-nous le citer en modèle aux diverses Unions qui se proposent de créer un organe de liaison dans leur département.

COTISATIONS

Nous prions nos amis de se préoccuper activement de la collecte des cotisations. Les fonds recueillis doivent être envoyés d'urgence selon les indications précédemment données. N'attendez pas d'avoir terminé votre prospection pour faire vos premiers envois.

LA VIE ET L'ACTION de nos FEDERATIONS

Des camarades ont compris notre appel et y répondent en agissant

Fédération du Maine-et-Loire

La Fédération du Maine-et-Loire nous communique le 23 mars :

« Sur le plan départemental, un Comité d'Initiative, dit de Troisième Force, a été l'instigateur d'entrevues entre les représentants des consommateurs et des commerçants afin de lancer dans le Département une campagne de baisse, laquelle a débuté la semaine dernière, et nous avons constaté par exemple : que sur le kilo de lapin, il y a une baisse de 20 francs, et 30 francs sur une douzaine d'œufs. Ce soir il y a une nouvelle réunion et une tentative va être également faite en vue d'une baisse sur le prix du porc. »

Le 19 mai, nos Camarades nous communiquent sur leur action les précisions suivantes :

Nous venons donc d'intensifier notre campagne pour la baisse des prix en déclenchant une offensive brusquée et conséquente sur le marché de détail d'Angers.

Au Comité dit d'Initiative de la 3e Force, l'accord n'a pas été réalisé sur les problèmes politiques du fait que le M.R.P. se montre intransigeant sur la question de la laïcité. Cependant nous avons tous été d'accord pour tenter de faire quelque chose pour la baisse des prix.

Nous avons eu le concours du cartel des consommateurs, lequel avait d'abord tenté de créer les difficultés voulant s'attirer le bénéfice de l'opération. Nous avons réussi à le faire se rendre à nos raisons, mais cette Organisation se refuse d'être à la remorque de la 3e Force, il faut donc être prudents et ménager certaines susceptibilités, c'est pourquoi nous avons constitué un Comité d'Entente pour la Baisse des Prix.

Nous avons eu le concours total du Préfet et la Municipalité R.P.F. a été obligée de nous soutenir administrativement; elle fut placée devant un fait accompli; elle sera ainsi obligée de payer chaque semaine la location du haut-parleur et de nous attribuer de l'essence.

Nous constatons que ce début de baisse a dépassé en succès nos espérances. Nous voulions **créer un certain choc dans les esprits des consommateurs en tentant de les réhabituer,** comme avant-guerre **à discuter les prix avant d'acheter,** nous avons voulu en somme **faire leur éducation d'acheteurs, nous avons constaté** par exemple que **suite à notre action,** il y avait **une différence de 35 francs par kilo d'artichauts.**

Nous savons que **la semaine prochaine nous allons nous heurter à certaines difficultés, certains grossistes et producteurs se seraient même promis de nous « casser la figure »,** car il est **certains d'entre eux** qui **ont perdu de 100.000 à 1.000.000** sur des **pommes de terre nouvelles, ayant acheté ces dernières à des prix de gros supérieurs à ceux de la vente pratiqués au détail.**

Notre expérience a connu un succès complet, nous poursuivrons nos efforts, mais il faut que les pouvoirs publics nous aident de toutes leurs forces.

Nous avons eu quelques blâmes de la part de certains producteurs grossistes et revendeurs, mais avons également **reçu de nombreuses félicitations de la part des consommateurs;** il faut engager tous les départements à suivre nos exemples, très simples, puisque sans prévenir les commerçants, nous avons à l'ouverture du marché de gros relevé les prix minima de certaines denrées et que dès l'ouverture du marché de détail, nous avons placé un tableau indiquant aux consommateurs qu'ils devaient payer ces denrées aux prix minima que nous leur indiquions.

La voiture haut-parleur invitait les commerçants à baisser leurs prix en tenant compte de ceux que par la même occasion nous indiquions aux consommateurs.

Voici d'ailleurs quelques résultats :

Prix obtenus samedi sur le marché de détail

	(prix au kilo)
— Petit pois	30 et 40 fr. au lieu de 50 et 60
— Pommes de terre Nouvelles Noirmoutier	25 « « « « 38
— Choux-fleurs ...	40 « « « « 50
— Artichauts (Midi)	50 « « « « 90
— Navets	20 « « « « 25
— Oignons blancs .	10 « « « « 20
— Asperges	40 et 50 « « « « 70 et 80
— Cerises	80 « « « « 120
— Pruneaux (les 250 gr.)	60 « « « « 75
— Œufs	175 « « « « 180 et 185

Fédération de la Seine

A Paris, dans le 11e arrondissement : Les camarades éditent des affiches appelant les ménagères et les commerçants à collaborer pour la baisse des prix. Ils font des descentes le dimanche matin sur les marchés. Ils obtiennent de la municipalité l'édition d'une affiche orientée dans le même sens.

Fédération de l'Aisne

Dans l'Aisne : un groupe de camarades prend l'initiative, en liaison avec des commerçants, d'acheter du bétail chez le producteur; ils revendent la viande à des prix nettement inférieurs aux prix courants.

Les militants socialistes des Associations familiales ou des organisations des consommateurs, des coopératives des divers types, s'attachent à obtenir la constitution de Comités de lutte contre la vie chère et obtiennent des résultats concrets à cet égard.

Voilà la voie dans laquelle tous les socialistes doivent s'engager.

UNE DEMARCHE DE LA FEDERATION SOCIALISTE AUPRES DE M. LE PREFET DE LA GIRONDE

Le 7 avril, une délégation du Bureau de la Fédération socialiste de la Gironde, conduite par P.-E. GUILLET et

TREUILLE, Secrétaires fédéraux, a été reçue en audience par M. le Préfet.

La délégation a entretenu ce haut fonctionnaire de toutes les questions pouvant intéresser l'amélioration du ravitaillement et la baisse des prix.

M. le Préfet a indiqué que la police municipale, la gendarmerie et le contrôle économique avaient reçu, de sa part, des instructions formelles concernant la surveillance des prix, le défaut d'affichage et une ferme répression des délits.

A Bordeaux, notamment, la police a reçu des instructions particulièrement fermes afin d'aider dans leur tâche les agents du contrôle économique. Un grand nombre de sanctions ont été prises contre les délinquants.

M. le Préfet a indiqué qu'il n'hésiterait pas à faire procéder, par voie ministérielle, à des fermetures de magasins pouvant aller jusqu'à six mois.

En ce qui concerne le marché de la viande, M. le Préfet a indiqué que la vente clandestine était surveillée de nuit, qu'il avait fait procéder à des barrages sur les routes, qu'une quantité importante de viande avait été saisie et qu'une répartition équitable avait été faite entre les bouchers de l'agglomération bordelaise.

Au sujet des oranges, le marché étant libre, M. le Préfet est intervenu auprès des importateurs eux-mêmes afin qu'ils adoptent un mode plus rationnel de répartition aux détaillants.

C'est à la suite de cette réunion qu'un mode de roulement a été adopté pour que les détaillants soient approvisionnés à tour de rôle.

La délégation socialiste s'est faite l'interprète auprès de M. le Préfet de l'émotion soulevée par la hausse du poisson.

Certaines hausses peuvent être dues à des hausses saisonnières, mais celle qui est intervenue sur le poisson présente nettement un caractère illicite que les récentes tempêtes ne suffisent pas à expliquer.

M. le Préfet a formellement promis à la délégation d'intervenir afin que le problème puisse recevoir une solution dans le cadre national.

Déjà, des enquêtes sont en cours afin de connaître les causes exactes des hausses et toutes mesures seront prises afin d'empêcher toutes celles qui auraient un caractère illicite.

Les délégués de la Fédération socialiste ont manifesté à M. le Préfet leur volonté de tout mettre en œuvre pour aider les pouvoirs publics dans leur lutte pour l'amélioration du ravitaillement et la baisse du coût de la vie.

M. le Préfet a indiqué à la délégation socialiste que son devoir était de ne négliger aucun effort pour l'accomplissement de ces mêmes tâches.

Fédération d'Alger

Notre camarade André DUPUCH secrétaire administratif nous informe en date du 4 juin 1948 que le camarade Henri DETT-WEILER, secrétaire fédéral adjoint, vient d'être nommé Administrateur de l'Union des Coopératives Algériennes.

Ce nouvel organisme va prendre la tête d'un mouvement de lutte pour une baisse effective des prix, en Algérie.

La Fédération d'Alger, qui va se trouver mêlée directement à cette action, sera à même de contrôler les moyens mis en œuvre et d'apprécier les résultats.

Nous publierons ceux-ci dès qu'ils nous parviendront.

Fédération du Cameroun

I. — CE QU'ELLE EST, CE QU'ELLE A FAIT

A) CE QU'ELLE EST :

La Fédération Camerounaise du Parti Socialiste S.F.I.O. n'établit dans son sein, et à quelque degré que ce soit, aucune discrimination raciale. Noirs et Blancs militent coude à coude. Le Parti est antiraciste par excellence, et en conséquence combat le racisme dans tous les domaines.

La Fédération compte actuellement 5.535 camarades recensés et inscrits. Mais le recensement n'est pas terminé et est loin d'être terminé. Il faut compter sur un chiffre approximatif de 9.000 camarades.

Ces 5.535 camarades sont répartis à travers tout le territoire en 78 Sections. Ils appartiennent à tous les milieux, à toutes les religions, à toutes les races : Fonctionnaires (auxiliaires, commis, rédacteurs des différents services administratifs); Commerçants; Employés de Commerce; Clerks; Industriels (Forestiers); Manœuvres; Planteurs; Chefs de Village, de Groupement ou Chefs Supérieurs; Protestants; Catholiques; Musulmans; Adventistes du 7e Jour; Presbytériens américains.

Exemple : Aux confins du Lac Tchad, les Sections de Mokolo-Mora-Yagoua-Mora ne groupent que des camarades musulmans.

B) CE QU'ELLE A FAIT.

a) Les Coopératives.

La création de véritables Coopératives Démocratiques a été l'une des causes marquantes du succès de notre Parti au Territoire.

Notre Fédération a voulu, en effet, être avant tout une Fédération constructive. Il n'était pas question de faire de notre Parti un parti strictement politique. Les considérations politiques devaient pour le début passer au second plan. Il fallait tout d'abord que le Parti soit capable de susciter chez les masses africaines un grand élan et cela ne pouvait s'obtenir qu'avec l'apport d'un programme de réalisations immédiates dans le domaine économique et social.

Dès lors, les mots d'ordre de la Fédération furent les suivants :

— Lutte contre l'ignorance par la création de Coopératives Agricoles, de Production et de Consommation;

— Lutte contre l'ignorance par la création d'Ecoles Populaires fédérées sous forme d'Associations Culturelles et Educatives;

— Lutte contre la maladie par la création de dispensaires de brousse ou de postes médicaux antennes et de tournées médicales.

Dès lors, en application du premier point du programme, le Parti a pris l'initiative effective de lancer dans le circuit économique le germe coopératif.

Au prim'abord personne n'a cru un seul instant, et en particulier l'administration, qu'un tel germe

puisse avoir des chances de donner la vie à des Coopératives viables et puissantes.

Or il a suffit de quelques mois pour que commence déjà à se manifester la vitalité des Sociétés créées et surtout l'enthousiasme qui présidait à leur formation et à leur développement.

Le succès fut total.

Il s'en est suivi qu'aussi bien le Commerce privé local que l'Administration ont commencé à redouter l'ampleur que pourrait prendre, dans l'avenir, le mouvement. Ce qui explique qu'il y ait eu parfois de la part de l'Administration « freinage » sous prétexte de discipliner ces « enfants trop turbulents », et de la part du Commerce, une certaine hostilité, ou pour le moins une certaine méfiance ou même une ironie non déguisée.

En outre, l'on s'était aperçu avec effroi que la Coopération, les Copératives, étaient un instrument de libération, d'émancipation des masses africaines, et que précisément cette libération, cette émancipation risquaient de faire des pas de géant..., en bousculant sur leur passage trop de notions politiques et économiques jusqu'alors considérées comme intangibles parce qu'ayant fait leurs preuves et quelles preuves... Chaque Coopérative constituait dans le Territoire un bastion de démocratie, où effectivement le peuple gouvernait par le peuple dans l'intérêt du peuple, et faisait par là même l'apprentissage du pouvoir, au sein d'une discipline librement consentie .

Les méthodes de gouvernement et les procédés commerciaux que d'aucuns auparavant n'auraient jamais osé démentir, semblaient alors recevoir dans bien des cas un cinglant démenti.

En quelques mois l'idée coopérative s'était répandue comme une trainée de poudre à travers tout le Territoire et les Coopératives avaient poussé comme des champignons...

Il est unitile d'insister sur les détails techniques d'organisation et de fonctionnement des Coopératives au Cameroun; ils sont rapportés dans les deux rapport adressés à M. DORE, Directeur Général de l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de France, que l'on trouvera dans le dossier « Coopératives », qui contient également d'ailleurs copie de la liste des Coopératives créées par le Parti, et mention de 3 chiffres éloquent concernant une de ces Coopératives.

b) Les Associations Culturelles et Educatives.

Le Parti a procédé dans plusieurs régions du Territoire à la création d'Association Culturelles et Educatives, destinées à fournir un cadre juridique, reconnu par arrêté du Haut Commissaire, à l'activité des « Ecoles Populaires ». Ces Ecoles sont érigées en pleine brousse auprès d'une section particulièrement militante, ce qui a pour conséquence immédiate de créer une émulation entre les sections, chacune désirant avoir en premier son « Ecole Populaire ».

Elles sont construites par les militants eux-mêmes, en matériaux du Pays et restent la propriété du village, de la section.

C'est le type même de la propriété collective.

Le Parti en accord avec la Direction de l'Enseignement, dont les membres sont des camarades, les pourvoit en matériel scolaire nécessaire et en moniteurs africains titulaires du Certificat d'Etudes Primaires pour le moins, autant que faire se peut du Diplôme de Moniteur Indigène, choisis comme il se doit parmi des militants éprouvés.

La caisse de l'Ecole qui est alimentée pour le moment par les cotisations des élèves, fixées pour chacun à 10 francs par mois, pourvoit à l'entretien de l'Ecole elle-même et au paiement des traitements des moniteurs.

Mais actuellement, nous avons fini par faire reconnaître par le Haut-Commissariat, ces Ecoles Populaires comme étant de véritables Ecoles enseignant suivant les mêmes programmes que les Ecoles officielles, et en conséquence nous avons demandé à ce qu'elles bénéficient des mêmes subventions que les Ecoles des Missions. Nous marquions un point important car nous venions de faire la démonstration que les Missions n'avaient pas à avoir la prétention de détenir le monopole de l'Enseignement Privé au Cameroun.

Il fallait cependant compter avec la puissance morale et financière des Missions et pour éviter de froisser la susceptibilité chatouilleuse des Pères, nous avons déclaré à ceux-ci que nous ne voyions nul inconvénient à ce qu'ils placent auprès de chaque Ecole Populaire un catéchiste pour enseigner la doctrine catholique, mais que naturellement cet enseignement confessionel se ferait en dehors des heures de classe; comme d'ailleurs nous ne voyions encore nul inconvénient à ce qu'il y ait auprès de chaque Ecole Populaire un pasteur, un marabout ou autre... Craignant surement la promiscuité des « diables socialistes » (dixit), pour leurs brebis, ils ne l'ont pas fait. Du moins avions-nous eu le bénéfice du geste... et prouvé notre bonne volonté, notre désir d'entente et de collaboration...

c) Tournées Médicales et Dispensaires.

Dans chaque Ecole Populaire, le moniteur détient pour chaque élève, une fiche qui est à la fois un fiche scolaire et une fiche médicale, dont on trouvera un modèle dans le dossier.

Or, chaque mois, des camarades médecins africains font une tournée d'Ecoles Populaires, examinent chaque élève, consignent leurs observations sur les fiches, et dressent des rapports pour le Parti.

Ce n'est que depuis un mois environ que nous avons pu projeter la construction de postes antennes médicaux.

II. — POSITIONS DE LA FEDERATION

A) Par Rapport aux missions (Catholiques s'entend).

Indifférence de part et d'autre. L'un affecte d'ignorer l'autre. De façon sporadique le traité de neutralité est violé quand il s'agit des Ecoles Populaires qui viennent empiéter et mordre sur ce qu'elles considèrent comme étant leurs privilèges intangibles et leur monopole.

Les Pères, alors, dans leur prône du Dimanche, définissent les Socialistes comme étant des païens,

des damnés, et proclament que quiconque adhérera au Parti Socialiste ira en Enfer où il sera éternellement piqué par les fourches du Diable, et qu'en conséquence ils excommunient l'adhérent et toute sa famille, ils leur refusent l'accès de l'église, par là la confession, la communion et l'absolution de leurs péchés.

Les enfants qui iront apprendre dans une Ecole Populaire seront rejetés du sein de notre Sainte Mère l'Eglise et seront éternellement damnés et par ricochet toute leur famille, et selon certains Pères tout le village ou tout le Groupement... C'est très variable... N'insistons pas davantage, il y en aurait beaucoup d'autres à raconter...

B) Par rapport aux autres Partis Politiques.

Nous avons succinctement dit sur ce qu'il fallait dire sur le Parti Communiste. Il ne nous reste à parler que du Rassemblement du Peuple Français puiqu'aussi bien il est le seul parti politique ayant une existence légale au Territoire. Il est en général le parti des Colons, des Gros Commerçants et de quelques fonctionnaires subalternes. La section africaine qu'ils ont essayé de créer avec quelques anciens combattants et quelques fonctionnaires « jeunes dans le service », ne mérite pas la plus petite mention puisqu'elle a sombré dans l'oubli.

Au début les relations furent très tendues, très hostiles, puis vint la franche bagarre avec ce qu'elle comporte d'inscriptions sur les murs, de tracts, d'affiches, de calomnies répandues, et de pots de goudron... Tous les procédés furent employés : pression, intimidation, offres d'argent, dénonciations au Haut Commissaire, mais nous n'avons pas lâché d'un pouce, dédaignant de répondre à leurs jappements de roquets, et à leurs provocations grossières.

Se couvrant de ridicule par leurs manifestations intempestives et tapageuses, ils finirent par s'aliéner toute la population africaine et la quasi totalité de la population européenne et perdirent d'un seul coup tout le crédit qu'ils avaient acquis auprès du Haut Commissariat.

Par notre silence, par notre calme là aussi nous avions marqué un point. Actuellement les relations sont entrées dans une phase d'indifférence bienveillante et l'on sent aisément qu'il y a recherche, non seulement, d'une solution de conciliation, d'une base de compromis, mais encore d'un esprit d'amitié et presque de collaboration discrète. Le Parti a adopté en réponse une attitude de courtoisie galante et fait celui qui ne comprend pas les avances. Nous en sommes là.

III. — PROJETS DE LA FEDERATION

A) « Fédération Générale des Associations Culturelles et Educatives », rattachée à la « Confédération Générale des Œuvres Laïques de France».

B) « Fédération Générale des Coopératives Agricoles du Cameroun », rattachée à « l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de France ».

Trois chiffres sur l'activité d'une Coopérative :

La Coopérative Agricole des Planteurs Africains de la subdivision de Yaoundé.

Fonds de roulement de 25 millions C.F.A. pour la campagne cacao-palmiste de 1947.

Détentrice et Propriétaire de 6 camions.

Ramassage de 2.100 tonnes environ de cacao.

COOPERATIVES CREEES GRACE A L'ACTION DE NOS MILITANTS OU AVEC LEUR AIDE

I. — COOPERATIVES AGRICOLES D'ACHAT ET DE VENTE.

1° Coopérative des Planteurs Africains de la Subdivision de Yaoundé;
2° Coopérative des Planteurs Africains de la Subdivision de Mbalmayo;
3° Coopérative des Planteurs Africains de la Subdivision de Saa;
4° Coopérative des Planteurs Africains de la Subdivision d'Akonolinga;
5° Coopérative Agricole des Planteurs Africains du Moungo et Wouri;
6° Coopérative des Planteurs Africains de la Subdivision de Babimbi;
7° Coopérative Agricole des Planteurs Africains de la Région du Mbam;
8° Coopérative Agricole et d'Elevage de Bana par Bafang;
9° Coopérative de Production des Petits Planteurs de Bikok;
10° Coopérative Agricole des Planteurs Africains du Moungo par Mbanga;
11° Union des Planteurs de cacao de la Subdivision de Sangmelima;
12° Coopérative Agricole des Planteurs Africains de Ebolowa;
13° Société « Coopérative Vouri-Bodiman »;
14° Coopérative de Fournisseurs de vivres de la Région du Wouri (Douala).

II. — COOPERATIVES DE CONSOMMATION.

1° Coopérative de Consommation des Travailleurs de la ville de Yaoundé;
2° Coopérative de Consommation des Planteurs Africains de la Subdivision de Babimbi;
3° Coopérative de Consommation des Fonctionnaires de Bétaré-Oya.

III. — COOPERATIVE DE PRODUCTION.

1° Coopérative Ouvrière de Production des Jardiniers et Maraîchers de la ville de Yaoudé;
2° Coopérative de Construction de Kribi;
3° Coopérative de Production et de Vente des Planteurs et Pêcheurs Africains de la Région de Kribi « Coopérative Littorale ».

IV. — PROJET.

Aider à la création de « l'Union Fédérale des Coopératives Agricoles du Cameroun ».

V. — LIAISON.

Avec « **l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de France** ».

VI. — TRAVAUX PERSONNELS.

En préparation, un ouvrage de 350 pages environ : « **Atlas Coopératif Camerounais** »

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

BARDINI

contre FEDERATION DES BOUCHES-DU-RHONE.

La Commission Nationale des Conflits, dans sa séance du 8 avril 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le Camarade BARDINI a régulièrement interjeté appel de la sentence rendue par la Commission Fédérale des Conflits des Bouches-du-Rhône, à la date du 26 juin 1947, prononçant son exclusion du Parti :

Considérant qu'il résulte de l'enquête à laquelle la C.N.C. a procédé que les griefs retenus par la sentence fédérale à l'encontre de Bardini ne sont pas suffisamment établis. Qu'aucune preuve formelle de l'activité reprochée à ce Camarade pendant la période 1940 fin 1941 n'a été rapportée,

Considérant par contre que BARDINI a été arrêté par la Gestapo le 6 mai 1943 puis déporté en Allemagne en décembre de la même année. Qu'il a été rapatrié le 23 mai 1945 à CRENITZ.

Considérant que BARDINI est titulaire de la médaille de la Résistance avec rosette en raison de son attitude courageuse pendant l'occupation, que ces faits sont suffisants pour faire prononcer l'annulation de la sentence attaquée,

Par ces motifs,

Annule la sentence fédérale en date du 26 juin 1947 et dit que le Camarade BARDINI n'a jamais cessé d'être membre du Parti.

SECTION DE VERSAILLES

contre GEORGES HIRSCH.

La C.N.C., dans sa séance du 29 avril 1948, a rendu la sentence suivante :

Considérant qu'à la date du 22 novembre 1947 la Section de VERSAILLES du Parti Socialiste a adressé au Secrétaire Fédéral de la Seine, une demande de contrôle contre le Camarade Georges HIRSCH de la 10e Section de la Seine,

Considérant que ladite demande qui oppose des Camarades de Fédérations différentes a été dirigée sur la Commission Nationale des Conflits conformément à l'article 50 des Statuts,

Considérant que la Section de VERSAILLES reproche particulièrement à Georges HIRSCH « son attitude à l'égard de certains socialistes » et demande que la C.N.C. recueille les témoignages de plusieurs Camarades du Parti susceptibles de donner sur l'accusation formulée, toutes les précisions nécessaires,

Considérant qu'en cet état du dossier, la C.N.C. a diligenté une longue et minutieuse enquête. Qu'elle a entendu les Camarades TALNEAU, Secrétaire de la Section de VERSAILLES, MANDO, DELANDE, MURRAY, Secrétaire Général de l'Union des G.S.E. du Spectacle, LEBOUR, Secrétaire des G.S.E. du Spectacle, L. HERBLAY, J. DELILLE, FERRENBACH et NEQUEÇAUR,

Considérant qu'il ressort essentiellement des déclarations faites devant la C.N.C. que trois Camarades ayant appartenu à un moment donné à la Réunion des Théâtres Lyriques Nationaux se plaignent des décisions prises à leur égard par Georges HIRSCH. Qu'ils estiment que ces décisions qui les privent en définitive d'un emploi, ont été dictées non pour des raisons d'ordre professionnel ou artistique, mais pour des motifs d'inimitié personnelle. Qu'ils considèrent qu'en agissant de la sorte Georges HIRSCH s'est comporté en mauvais socialiste,

Considérant que les mêmes Camarades ont formulé à l'encontre de Georges HIRSCH un certain nombre d'autres griefs. Qu'en particulier ils ont critiqué l'attitude et le comportement du Camarade HIRSCH depuis 1940 tant sur le plan politique et public que sur le plan professionnel et privé. Qu'ils jugent l'activité et les méthodes de Georges HIRSCH en tant qu'Administrateur des deux scènes nationales, nuisibles au Parti. Qu'ils affirment que HIRSCH accorde sa protection et ses faveurs à des artistes ou employés dont les titres, la science, la valeur ou les mérites ne sont pas supérieurs à ceux des plaignants. Qu'il semble même marquer une préférence pour les personnes étrangères ou hostiles au Parti. Qu'il s'est montré complaisant au sujet de certaines réintégrations et de quelques engagements nouveaux tandis qu'il est demeuré inflexible en ce qui concerne nos trois Camarades,

Considérant enfin que plusieurs témoins reprochent à Georges HIRSCH, en s'en montrant fort étonnés, d'avoir gardé son mandat municipal sous le Gouvernement Pétain et d'avoir exercé pendant la même période une intense et fructueuse activité artistique,

Considérant que, devant de telles accusations, la C.N.C. a jugé nécessaire de se livrer à de nombreuses investigations et d'étendre même ses recherches avec les moyens limités dont elle dispose, à l'ensemble des activités de Georges HIRSCH,

Considérant qu'après avoir entendu Georges HIRSCH dans ses explications la C.N.C. a procédé à l'audition d'un grand nombre de Camarades et examiné de nombreux documents versés au dossier tant par l'accusation que par la défense,

Considérant d'abord que la C.N.C. n'a pas qualité pour apprécier la valeur technique, artistique, scénique ou autre des plaignants et pour s'immiscier, même de façon oblique dans la gestion administrative des deux scènes lyriques. Qu'elle n'a pas non plus qualité pour porter un jugement sur la valeur artistique des spectacles donnés sur ces deux scènes,

Considérant cependant qu'en recherchant les conditions dans lesquelles ont été prises les décisions reprochées au Camarade Georges HIRSCH, la C.N.C. ne sort pas du cadre qui lui est fixé par l'article 54 du règlement du Parti.

Considérant qu'il résulte des renseignements recueillis auprès des membres du Parti de la Réunion des Théâtres Lyriques Nationaux, hors la présence de Georges HIRSCH, que les décisions prises par lui n'ont donné lieu à aucune critique tant de leur part que de la part des membres de la Commission Lyrique. Quelles sont même généralement approuvées. Que si la C.N.C. ne peut, dans cette sentence, faire état des opinions exprimées sur les qualités techniques des Camarades en cause, elle n'en a pas moins acquis la conviction que Georges HIRSCH n'a pas été guidé, comme on l'a soutenu, par des sentiments d'inimitié ou d'hostilité.

Considérant que les Camarades du G.S.E. qui appartiennent aux diverses catégories d'artistes et d'employés des deux scènes nationales sont en outre unanimes à louer l'Administration de Georges HIRSCH et ses initiatives dans le domaine social. Que ses relations avec les délégués sont bonnes. Qu'aucun acte précis de favoritisme ne peut lui être reproché et, qu'en toutes circonstances il a tenu compte des avis émis par les Comités réguliers des deux scènes. Qu'en ce qui concerne Mme HIRSCH, mise en cause au cours de l'instruction, la C.N.C. ne peut que constater que le fait à elle imputé et d'ailleurs non contesté, de donner, même gratuitement, des leçons particulières aux artistes qui le désirent, permet à des critiques malveillantes de se faire jour.

Considérant que les allégations des plaignants et des témoins contre Georges HIRSCH en ce qui concerne son attitude politique ont fait l'objet de décisions définitives par les organismes compétents. Qu'elles ont été jugées inexactes, comme est inexacte l'affirmation de NEQUEÇAUR concernant le mandat municipal que HIRSCH aurait détenu pendant l'occupation, le Gouvernement de VICHY ayant révoqué notre Camarade en même temps que deux autres membres du Parti,

Considérant que les accusations portées contre Georges HIRSCH à propos de son activité professionnelle pendant la même période sont également inexactes ainsi qu'il résulte de l'examen des pièces versées au dossier et qu'il est superflu d'analyser ici. Qu'il en est de même des allégations formulées par NEQUEÇAUR, au sujet de la situation de Georges HIRSCH, en matière d'état et de fortune,

Considérant enfin que la C.N.C. constate que les principaux plaignants avaient connaissance des faits qu'ils reprochent aujourd'hui à Georges HIRSCH depuis plusieurs années. Qu'ils ont cependant entretenu d'excellents rapports avec Georges HIRSCH jusqu'à une date récente et que ce n'est qu'à la suite de différends d'ordre strictement professionnels qu'ils ont, avec une légèreté regrettable, saisi la C.N.C. de ces faits.

Par ces motifs,

Déclare mal fondés la demande de contrôle formée par la Section de VERSAILLES contre le Camarade Georges HIRSCH de la 10e Section de la Fédération de la Seine.

Imp. F. BEROUD,
25, rue Michel-le-Comte, Paris-3e

Le Gérant : Guy MOLLET